

Citoyens & Justice

*Fédération nationale
des associations socio-judiciaires*

Rapport d'Activités

2021



Édito	4
--------------------	----------

La fédération Citoyens & Justice 6

Les instances de la fédération.....7

La structuration fédérale9

L'organisation régionale..... 11

Les activités de Citoyens & Justice . 12

Pré sententiel majeurs..... 13

Dossier Thématique

« La lutte contre les violences conjugales » 21

Justice des Enfants et des Adolescents 28

Post sententiel 41

Service Formation..... 52

Communication 57

Accompagnement du réseau 64

Activités du Secrétariat 68

Projet Stratégique de Citoyens & Justice 70

Partenaires de Citoyens & Justice..... 71

Glossaire.....	72
-----------------------	-----------

Édito

Après plus de 18 mois de fonctionnement dégradé jusqu'en août 2021, la fédération a repris le cours de ses activités et a pu fêter dignement le départ de Denis L'Hour-Clavel le 29 septembre 2021.

Ce rapport d'activités, montre encore une fois la diversité des secteurs d'intervention de la fédération, la mobilisation constante de son équipe et l'implication de ses élus.

Malgré les difficultés liées à la pandémie, nous poursuivons notre progression en accueillant chaque année de nouveaux membres (huit en 2021 !) qui viennent enrichir nos réflexions et en améliorant le soutien apporté à chaque association, tout en maintenant le cap sur **nos valeurs essentielles d'une justice humaniste, réparatrice et préventive.**

Au gré des périodes de confinement nous avons appris à travailler autrement, par visioconférence et c'est un point positif qu'il faut souligner, au regard des charges de travail et des temps de transport ! Désormais, les réunions du bureau de la fédération, plus nombreuses, sont réalisées en visioconférence et le conseil d'administration alterne entre la visio et le présentiel. A cet égard, il faut relever le succès rencontré par notre premier webinaire organisé le 7 avril 2021 consacré aux mesures alternatives aux poursuites à l'heure de la Justice de proximité, qui a réuni plus de 180 participants.

Cependant, la reprise, très attendue, des réunions régionales et des réunions des commissions en présentiel, à partir de septembre 2021 nous a permis de nous retrouver et d'échanger de manière plus fluide, souhaitons que cela continue...

Le recrutement d'une **animatrice réseau** qui a pris ses fonctions en début d'année a permis d'établir un **diagnostic approfondi du fonctionnement de chaque association adhérente** et d'en présenter une synthèse régionale qui reprend la répartition géographique des adhérents et les principales mesures socio-judiciaires exercées, les nouvelles

activités et mesures socio-judiciaires mises en place, les projets des adhérents de la région ainsi que leurs constats, idées et perspectives relatifs à la vie fédérale. Ces documents, essentiels pour mieux nous connaître, constituent une base de travail indispensable pour que nous puissions enfin mener à bien, en lien avec le ministère de la justice, nos travaux de cartographie des interventions associatives en milieu judiciaire.

La mobilisation de tou(te)s, depuis plusieurs années, a enfin pu aboutir en novembre à la **revalorisation substantielle du montant des frais de justice en rétribution de l'enquête pré sententielle** telle qu'elle résulte de la loi du 23 mars 2019 et à la **prise en compte des carences.**

Les professionnel(le)s vont enfin pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes, cette revalorisation devant permettre un renforcement ou au moins une stabilisation des équipes qui interviennent sur les Enquêtes Sociales Rapides que l'on peut désormais qualifier **d'Enquêtes Sociales Renforcées.** Bien d'autres chantiers sont à mener en termes de financement, le conseil d'administration et l'équipe fédérale restent tout à fait mobilisés sur ce sujet central.

Une mobilisation importante de la fédération s'est également produite concernant le sujet de la **Procédure Pénale Numérique**, qui a abouti à la mise en place en fin d'année à une expérimentation sur 3 juridictions et qui devrait conduire à une généralisation de l'accès des associations à ce dispositif courant 2022.

Le conseil d'administration ayant décidé de lancer un travail sur le projet fédéral, dont la dernière version date 2012, le groupe de travail - constitué en son sein - a proposé d'une part une actualisation et une simplification du document, qui constitue une excellente base de travail et d'autre part, la rédaction d'un second document, qui en sera la déclinaison, sous la forme d'un projet opérationnel stratégique pour les cinq années à venir. Sur la base des échanges particulièrement fructueux avec les nombreuses associations représentées lors de la matinée du 29 septembre, plusieurs groupes de travail se sont réunis dès la fin de l'année sur différentes thématiques telles que la vie associative, le financement, la formation, l'implication des usagers, les partenariats et la recherche, la politique de communication.... C'est un chantier très important dans lequel l'équipe s'est beaucoup impliquée, qu'elle en soit ici remerciée. Il doit aboutir à une présentation d'un pré-projet à l'assemblée générale 2022.

Bien sûr la fédération a poursuivi cette année son engagement au soutien des associations engagées dans les Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) : au total 16 CPCA sont coordonnés par des associations adhérentes, elles bénéficient d'un soutien quotidien de la fédération, membre tant du comité technique que du comité national de pilotage mis en place par le ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Au-delà des CPCA, la fédération reste investie sur le champ des violences intra-familiales, preuve s'il en était besoin, la journée nationale organisée le 9 décembre au sein des locaux du ministère de la Justice sur cette thématique.

Dans le secteur de la justice des enfants et des adolescents (JEA), il paraît important de relever d'une part, le référentiel mesure concernant la réparation et la médiation pénale avec la DPJJ. Il constitue une base de travail partagée par l'ensemble des professionnel(le)s du secteur, qu'ils appartiennent au secteur public (SP) ou au secteur associatif habilité (SAH). D'autre part, la dépêche DACG-DPJJ (Direction des Affaires Criminelles et des Grâces - Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) du 15 juin 2021 qui met en valeur la complémentarité des associations habilitées justice avec les services éducatifs du secteur public pour la mise en œuvre et le développement d'alternatives aux poursuites à fort contenu éducatif.

A souligner également le gros travail réalisé par la fédération et ses associations adhérentes dans le cadre des États généraux du placement, et l'engagement au sein du collectif « Cause Majeur » avec une avancée majeure en 2021, l'adoption d'un article de loi spécifique sur l'accompagnement systématique des jeunes majeurs anciennement suivis par l'aide sociale à l'enfance.

Enfin, la Justice restaurative était à l'honneur en 2021 avec la mise en place de plusieurs projets communs entre des associations du réseau et les directions régionales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

S'agissant du post sententiel la décision, prise en avril 2021 par le garde des Sceaux, de création d'une plateforme dédiée au placement à l'extérieur, à l'image de la plateforme TIG 360° confiée à l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des personnes placées sous main de justice, laisse augurer des perspectives de développement intéressantes. Sur ce champ, la fédération a continué son travail de longue date visant à faire connaître et développer des mesures telles que le Sursis probatoire ou le Placement à l'extérieur. Pour cette dernière mesure, un travail concernant le financement va être engagé en 2022.

L'année 2021 a également été l'occasion d'un gros travail d'amendements et de propositions sur le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire et une contribution active aux États généraux de la Justice lancés par le garde des Sceaux fin 2021.

La **certification Qualiopi** du service formation obtenue en 2021 a confirmé le sérieux et la qualité de ce service dont l'activité a continué d'augmenter de manière conséquente avec 90 formations réalisées et 750 stagiaires accueilli(e)s malgré des conditions d'organisation particulièrement aléatoires. Preuve de la qualité du travail réalisé, ce service s'est vu confier en 2021, l'élaboration et la mise en œuvre de formations sur la nouvelle mesure de médiation pénale en direction des mineurs par l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ).

L'année 2021 a également été particulièrement fructueuse en termes de communication : outre les travaux menés sur la nouvelle stratégie de communication pour les 5 prochaines années, qui a été approuvée au Conseil d'Administration d'octobre 2021, un **nouveau site internet** a été mis en ligne en toute fin d'année traduisant notre volonté de nous ouvrir vers un public plus large et de mieux diffuser nos valeurs et notre implication sociale.

Cette crise si particulière que nous avons vécue ces deux dernières années nous a incités à repenser nos modes de travail, à revoir nos modes de communication et nous a fait nous dépasser.

“ Que chacune et chacun soit remercié(e) pour son engagement au service de nos concitoyen(ne)s. ”



La fédération Citoyens & Justice

LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce temps fort pour les adhérents de Citoyens & Justice s'est tenu le 17 juin 2021 à 10 h en visioconférence en raison de la persistance de la crise sanitaire.

Cette assemblée générale a notamment adopté le rapport moral de la Présidente, et elle a approuvé les comptes 2021 ainsi que le budget prévisionnel pour 2022.

Suite à la réforme des statuts votée en 2020, sept mandats étaient à pourvoir au sein du conseil d'administration et dix associations ont proposé leur candidature, preuve de l'intérêt du réseau à participer à la gouvernance de la fédération.

Ont été nouvellement élues les associations suivantes :

- ADAES44 de Nantes,
- AJHIRALP de Grenoble,
- APAJ de Papeete (Polynésie française),
- APERS d'Aix-en-Provence,
- ARSL de Limoges,
- POSSIBLE de Lyon
- SAUVEGARDE DU VAL D'OISE de Pontoise.

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente

Marielle THUAU

Vice Présidente

ESPERER 95 - Pontoise

Vice Présidente

JEAN COTXET - Paris

Secrétaire

ACJM - Coutances

Secrétaire adjointe

AVEDEACJE - Evreux

Trésorière

AIS 35 - Rennes

Trésorière adjointe

HARPEGES - Grasse

APERS - Aix en Provence

APREMIS - Amiens

DON BOSCO - Brest

AJHIRALP - Grenoble

ARSL - Limoges

CODASE - Grenoble

POSSIBLE - Lyon

ARILE - Meaux

ADAES 44 - Nantes

APAJ - Papeete

AAPé - Paris

AURORE - Paris

SAUVEGARDE 95 - Pontoise

ASSOEDY - Versailles

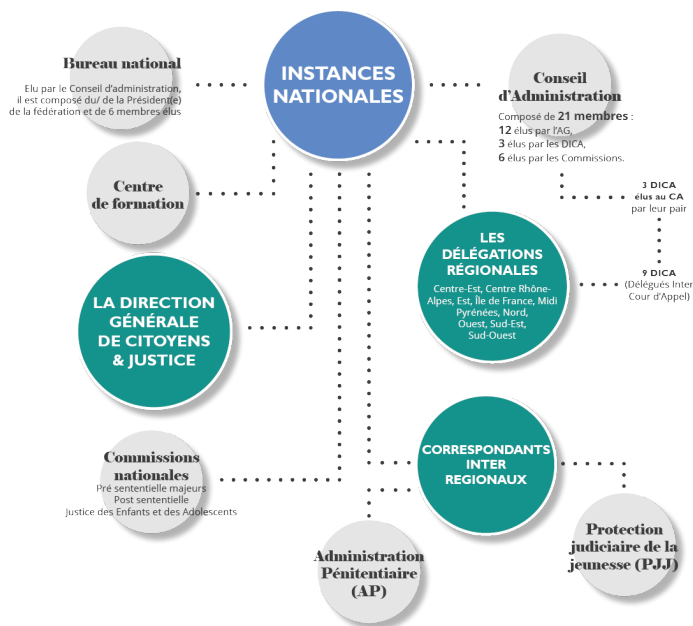
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre de réunions annuelles des membres du conseil d'administration est passé de 4 à 5, ceci afin de permettre des échanges plus fréquents et une meilleure implication de la gouvernance dans les orientations fédérales avec un suivi plus régulier.

Les administratrices et administrateurs ont notamment travaillé sur les sujets tels que l'impact de la crise sanitaire sur les activités socio-judiciaires, l'organisation et les outils de travail au sein de la fédération, les aspects financiers, la réflexion sur les projets fédéral et stratégique, les rendez-vous institutionnels, les évènements (rencontres nationales, journées thématique..), les plateformes et plaidoyer pour les élections présidentielles, les travaux des 3 commissions, les demandes d'adhésion....

Une organisation fédérale



LE BUREAU

En 2021, Il a été décidé de réunir les membres du bureau plus régulièrement afin de permettre un suivi plus fréquent des sujets d'actualité de la fédération.

Ces réunions se sont déroulées systématiquement en visioconférence évitant ainsi des déplacements à ses membres.

Rendez-vous Institutionnels

Projet stratégique

Projet fédéral

Crise sanitaire

Demandes d'adhésion

Organisation de travail

Evènements Citoyens et Justice

Commissions nationales

Elections présidentielles

LA STRUCTURATION FÉDÉRALE

L'ÉQUIPE

L'équipe de Citoyens & Justice est composée de 12 personnes.

Trois Conseillères techniques :

- **Véronique DANDONNEAU**, Conseillère technique - Pré sententiel,
 - **Sophie DIEHL**, Conseillère Technique – Justice des Enfants des Adolescents
 - **Stéphanie LASSALLE**, Conseillère Technique – Post Sententiel
- sont expertes chacune dans leur champ d'activité.

Elles sont régulièrement en contact avec les partenaires institutionnels notamment au sein du Ministère de la Justice... et participent à l'oeuvre de plaidoyer de la fédération.

Elles coordonnent les travaux des trois commissions nationales de travail et sont les **interlocutrices privilégiées des associations** en ce qui concerne les questions technico-juridiques.

Isabelle ADAM, Responsable de Formation, a la charge du fonctionnement du service formation qui a reçu la certification Qualiopi. Elle conçoit l'ingénierie de toutes les formations qui sont mises en place et répond aux demandes émanant des associations et autres partenaires du service en élaborant des formations sur mesure. Elle est l'interlocutrice privilégiée des membres de l'équipe pédagogique pluridisciplinaire.

Michelle GAUFFRE, Comptable, assume l'ensemble de la comptabilité de la fédération, du suivi financier, des bilans et budgets prévisionnels.

- **Valérie PECORILLA**, Assistante de Direction, coordonne les aspects organisationnels du siège de la fédération et participe au côté du Directeur général à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la fédération. Elle coordonne également les activités du pôle secrétariat.

Ce **pôle** est constitué **de 3 personnes** :

Florence TALLEC, Assistante de Formation qui a la responsabilité de la gestion opérationnelle des formations en collaboration avec **Laetitia Merlin**, Secrétaire, qui en plus de son rôle au sein du centre de formation vient en soutien au secrétariat de la fédération.

Et **Emmanuelle BETILLE**, Secrétaire de Direction, qui au-delà des tâches de secrétariat classique, assume la responsabilité du développement et de la gestion des outils informatiques ainsi que l'organisation des évènements.

- **Vincent BLANCHON**, Chargé de communication, assure le développement et la mise en œuvre de tous les aspects de la communication de la fédération et répond également aux demandes des adhérents en termes de conseil sur les stratégies et les outils de communication.

Enfin, **Ophélie VILLAMAUX**, Conseillère animation réseau, est venue étoffer cette équipe début 2021.

Elle a pour mission d'être en lien avec les adhérents et de répondre au mieux à leurs attentes.

Ce poste nécessite une disponibilité importante, permettant aux adhérents d'identifier un contact avec qui ils peuvent échanger sur des sujets transversaux et organisationnels. Elle est également l'interlocutrice privilégiée des Délégué(e)s Inter Cour d'Appel (DICA) en région qu'elle soutient notamment dans l'organisation des réunions régionales.

SERVICE FORMATION

La fédération est dotée d'un service formation, gage de son ambition de professionnalisation du secteur socio-judiciaire. Ce dernier propose une large gamme de formations dans divers champs : **Droits et procédures judiciaires**, Mesures pré sententielles et post sententielles majeurs, **Justice des enfants et des adolescents**, Techniques professionnelles, **Justice restaurative**, Victimologie, **Criminologie et troubles du comportement**.

Le service s'est doté d'un réseau de formatrices et formateurs qui portent une expérience professionnelle de terrain importante, afin d'être en lien avec les réalités rencontrées par les professionnel(le)s des associations.

Ce service a été **certifié Qualiopi en 2021**, gage du sérieux et de la qualité des prestations proposées, prestations qui bénéficient aux membres du réseau, mais qui sont également ouvertes à l'extérieur à la condition de remplir les pré requis nécessaires à chaque formation.



*« certifié Qualiopi en 2021,
gage du sérieux et de la qualité des
prestations proposées.. ».*

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSIONS NATIONALES

Depuis de nombreuses années la fédération a structuré ses trois grands secteurs d'activité, en **trois commissions nationales de travail** : **pré sententielle majeurs**, **post sententielle** et **justice des enfants et des adolescents**.

Ces commissions n'ont cessé de s'enrichir grâce à la qualité des réflexions et des échanges et grâce au nombre croissant d'adhérents qui les ont rejointes, dont l'expertise et la technicité sont des atouts. Les représentant(e)s des commissions ont par ailleurs développé un rôle important dans la représentation politique de la fédération auprès des pouvoirs publics.

Il est donc apparu légitime et nécessaire de donner au sein du conseil d'administration une place plus importante aux représentant(e)s de ces commissions que sont les deux coprésident(e)s, ces dernières et derniers ayant été élu(e)s en 2020 par les membres des commissions.

Les travaux de ces commissions sont coordonnés par les trois conseillères techniques, salariées de la fédération, chacune très impliquée dans leur fonctionnement.

Des groupes de travail sont régulièrement mis en place au sein de ces commissions nationales afin d'élaborer, grâce à l'expertise de terrain des adhérents, des référentiels et documents de la fédération, et d'alimenter le plaidoyer fédéral au niveau national.

L'ORGANISATION RÉGIONALE

Le réseau des adhérents de Citoyens & Justice se répartit en 9 régions sur l'ensemble du territoire national, conformément aux statuts de la fédération et se décline ainsi : **Centre-Est, Centre-Rhône-Alpes, Est, Ile de France, Midi-Pyrénées, Nord, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest**, et certaines associations adhérentes sont également présentes dans les territoires et départements d'**Outre-Mer**.

Chaque région est représentée par un(e) **délégué(e) inter cour d'appel** (DICA). Ce rôle de DICA est assuré par une association de la région, élue par ses pairs, pour un mandat de trois ans.

Le/la DICA est l'interlocuteur/l'interlocutrice des adhérents de sa région pour toutes les questions et informations régionales liées à l'activité de la fédération Citoyens & Justice.

Les représentant(e)s de la fédération, notamment le directeur général, la conseillère animation réseau, les trois conseillères techniques et le chargé de communication participent régulièrement aux réunions régionales, lieux d'échanges indispensables favorisant la transmission d'informations au local entre associations de la région afin de partager leurs questionnements, leurs préoccupations et leurs souhaits.

Ces temps de rencontre organisés par les DICA avec le soutien de la conseillère animation réseau sont également l'occasion pour la fédération de communiquer aux adhérents les actualités nationales et d'échanger sur leurs impacts au local.

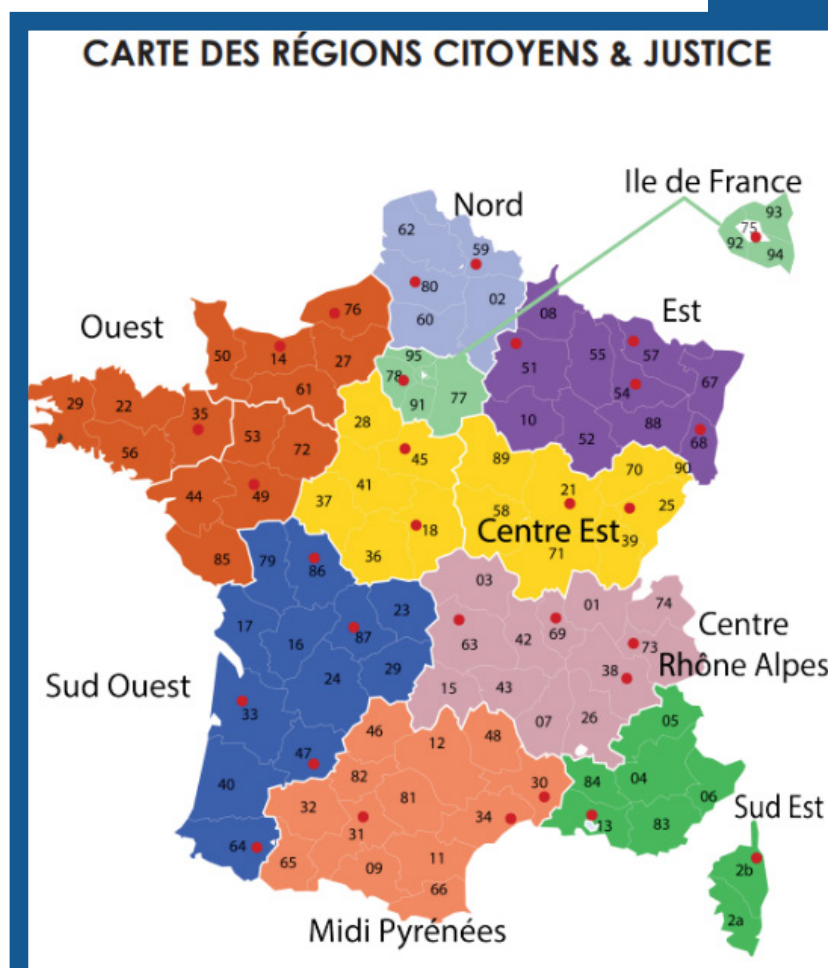
Les statuts votés en 2020 permettent une représentation des régions au sein du conseil d'administration (CA) : en effet, trois sièges destinés aux Délégué(e)s Inter Cour d'Appel sont réservés aux trois DICA élu(e)s par leurs pairs.

Ces dernier(e)s portent la voix des régions en faisant remonter au CA les préoccupations, questionnements, réflexions, mais aussi les expérimentations innovantes, les mutualisations... partagés au sein des régions.

Afin d'assurer la transmission des informations émanant de chaque région Citoyens & Justice au sein du conseil d'administration, la direction générale a instauré des réunions d'échanges entre les neuf Délégué(e)s Inter Cour d'Appel des régions Citoyens & Justice.

Ces réunions, qui se tiennent en amont des CA, permettent aux associations de faire remonter des informations et préoccupations via leur représentant(e) régional(e).

Il est à noter une volonté partagée par les administratrices et administrateurs, ainsi que la direction de la fédération, de faire en sorte que des échanges existent entre les différentes instances permettant un travail collaboratif, transparent et riche.





**Les activités de
Citoyens & Justice**

PRÉ SENTENTIEL MAJEURS

ACTIVITÉS LIÉES AUX MESURES PRÉ SENTENTIELLES

L'enquête sociale rapide (ESR) : *impact de l'entrée en vigueur du bloc peine et mobilisation au long cours pour une juste revalorisation.*

L'année 2021 a débuté avec une demande singulière de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) du ministère de la Justice qui a sollicité la fédération afin d'obtenir un état des lieux de l'augmentation du nombre d'ESR au regard de l'entrée en vigueur du bloc peine issu de la loi de programmation du 23 mars 2019.

La fédération a réalisé une analyse de l'évolution des ESR entre 2019 et 2020 sur 19 juridictions (sites pilotes du déploiement du bloc peine) en sollicitant les éléments issus des chiffres des associations mettant en œuvre les ESR sur ces juridictions.

Il est ressorti de cette étude une augmentation moyenne de 13% des ESR sur ces juridictions.

Le 3 février 2021, la Secrétaire Générale du ministère de la Justice, Catherine PIGNON, sollicitait un rendez-vous auprès de la fédération afin d'effectuer une revue de situation du déploiement des ESR et de la signature des conventions entre les juridictions et les associations.

“ 150 €

*Nouvelle revalorisation
des ESR ”*

Afin d'accompagner le déploiement de l'entrée en vigueur du bloc peine, une mission d'appui a été confiée à l'Inspection Générale de la Justice qui a auditionné la fédération en février et avril 2021.

En février 2021, les associations intervenant sur les sites pilotes ont été auditionnées, et nous avons convié les associations à une réunion en amont de ces auditions afin d'échanger sur les enjeux et difficultés rencontrées localement. En avril 2021, lors de l'audition conduite par François CAPIN-DULHOSTE, étaient présentes aux cotés de la fédération, les associations ARILE de Meaux et APCARS de Paris afin d'apporter un témoignage sur la mise en œuvre des ESR sur le terrain.

La signature des conventions avec les juridictions, les articulations avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), les trames utilisées, les échanges d'informations ou encore la formation au regard des nouvelles exigences de l'ESR ont notamment été abordés.

Concernant plus spécifiquement la revalorisation de l'ESR, l'année 2021 aura été l'année de l'aboutissement du travail débuté depuis de très nombreuses années par la fédération.

L'entrée en vigueur du bloc peine et l'augmentation des vérifications demandées dans le cadre de l'ESR nous ont amenés à redoubler d'efforts auprès du ministère afin de demander la juste revalorisation de cette mesure.

Déjà en 2004, un travail conjoint avec le ministère avait conduit à une estimation de la revalorisation à 110 €, revalorisation qui avait été à l'époque arbitrairement tranchée à 70 €.

Depuis, le président puis la présidente, les administratrices et administrateurs ainsi que la direction de Citoyens & Justice, n'ont eu de cesse d'œuvrer à une réévaluation de cette mesure.

2021 aura donc été jalonnée de différentes étapes qui ont amené à cette nouvelle tarification à 150 euros via l'arrêté du 29 novembre 2021 mais également à porter une attention très particulière à l'impact de l'entrée en vigueur du bloc peine et sur l'ESR.

Des échanges très réguliers avec le cabinet du garde des Sceaux et un travail technique avec la Direction des Services Judiciaires (DSJ) se sont mis en place tout au long de l'année. Ce sont au total une quinzaine de réunions et/ou échanges téléphoniques qui ont eu lieu avec le ministère à ce sujet au cours de l'année.

Plusieurs notes techniques ont été produites mettant notamment en exergue une tarification obsolète devant nécessairement être adaptée aux nouvelles exigences de la Loi de Programmation et de réforme pour la Justice (LPJ) et à l'organisation du travail du secteur associatif habilité.

Par ailleurs, en s'appuyant sur l'expertise des associations de la commission nationale pré sententielle majeurs, la fédération a également soutenu la nécessité d'une tarification unique de l'ESR, quelle que soit la nature de la procédure au cours de laquelle cette enquête est déclenchée.

Toujours dans le cadre de ces échanges, un important travail de **calcul des différents temps de réalisation de l'ESR** a également été réalisé afin d'objectiver les coûts de la mesure. L'ensemble de ces notes a été transmis au ministère de la Justice afin de défendre un arbitrage financier adapté.

Cette mobilisation au long court et la conviction de porter une demande légitime permettant de sécuriser l'intervention associative ont porté leurs fruits.

Suite à l'entrée en vigueur de cette tarification, la fédération a produit début 2022 une **note intitulée « la revalorisation de l'ESR : contexte, enjeux et informations pratiques »** afin de mettre en exergue le pourquoi de cette revalorisation qui doit, au-delà des nouvelles vérifications imposées par la loi de programmation, prendre en considération l'ensemble des temps effectifs de travail de la mesure.

Dans le cadre de la refonte de la tarification de l'ESR, la fédération a également soulevé l'inexistence de tarif concernant la carence. Le ministère de la Justice a pris en compte cette demande de création d'une tarification spécifique, et doit faire adopter en 2022 un décret en Conseil d'Etat afin d'officialiser un **tarif de carence d'ESR** qui devrait s'aligner sur la tarification de carence des mesures alternatives aux poursuites, à savoir 25 euros.

La fédération a mobilisé les associations membres de la commission nationale pré sententielle majeurs pour identifier le nombre de carences constatées en 2019 et 2020. Il est ressorti de l'étude réalisée que le nombre de carence était particulièrement faible (moins d'1% du total des ESR). Ces éléments ont été transmis à la Direction des Services Judiciaires (DSJ) afin qu'une projection de l'impact financier de la mise en œuvre de la carence puisse être réalisée. La fédération poursuivra donc ses échanges avec la DSJ début 2022 pour permettre à cette tarification de voir le jour.

LE CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO ÉDUCATIF (CJSE)

L'évaluation du CJSE : des indicateurs qui se peaufinent

En s'appuyant sur les travaux réalisés par Reynald BRIZAIS (Maître de conférences en psychologie sociale, Université de Nantes) sur la mesure de placement à l'extérieur, la commission pré sententielle a validé au cours des dernière années des indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'effet et l'impact de la mesure de CJSE.

Suite au rassemblement de la commission pré sententielle de septembre 2021 à Evreux, un groupe restreint opérationnel composé de l'AAPé de Paris, l'ARSEAA de Toulouse et l'AVEDE ACJE d'Evreux, a été composé afin de tester le support informatique de ces indicateurs. Ce groupe s'est réuni en octobre 2021 et un premier point d'étape sera effectué en janvier 2022 après quelques semaines d'utilisation de l'outil. L'objectif de ce groupe est de repérer les ajustements techniques nécessaires avant de transmettre l'outil informatique à l'ensemble des membres de la commission.

Un grand nombre d'associations s'est doté d'outils d'évaluation du CJSE, notamment quantitatifs. A terme, l'objet de la démarche initiée par la fédération consiste à unifier les éléments d'évaluation afin de permettre une vision nationale de la mise en œuvre de la mesure en s'attachant plus particulièrement aux éléments qualitatifs de l'évaluation. Cette photographie à l'échelle du territoire permettrait de rendre le l'intervention des associations qui réalisent actuellement les $\frac{3}{4}$ des contrôles judiciaires socio éducatifs prononcés par les juridictions.

CONTRÔLE JUDICIAIRE AVEC PLACEMENT PROBATOIRE

Une attention particulière concernant le contrôle judiciaire avec placement probatoire à destination des auteurs de violences au sein du couple.

Pilotée par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) sous l'impulsion d'Isabelle ROME, Haute fonctionnaire à l'égalité femme/homme, un dispositif dit « expérimental » prévoit que le contrôle judiciaire (CJ) « simple » mené par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) s'accompagne d'un hébergement confié à une structure de type Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) avec l'obligation pour la personne concernée de résider au sein de l'hébergement dédié.

Cette obligation se fonde sur le 18° de l'article 138 du code de procédure pénale (CPP) qui prévoit un contrôle judiciaire avec obligation de « *respecter les conditions d'une prise en charge sanitaire, sociale, éducative ou psychologique, destinée à permettre sa réinsertion et l'acquisition des valeurs de la citoyenneté ; cette prise en charge peut, le cas échéant, intervenir au sein d'un établissement d'accueil adapté dans lequel la personne est tenue de résider.* ».

S'appuyant sur le 18° de l'article 138 du CPP, l'Administration affiche comme une nouveauté le fait d'imposer à la personne de résider au sein d'un lieu déterminé alors même que cette pratique est déjà mise en œuvre depuis plus de 10 ans au sein du réseau Citoyens & Justice. En effet, le secteur socio-judiciaire s'appuie sur l'article 138 6° du CPP pour que la personne soit placée sous CJSE et soit obligée de résider dans un lieu déterminé, y compris dans le cadre d'un dispositif géré par une association habilitée.

Ce Contrôle Judiciaire avec placement probatoire n'est donc pas une nouveauté et la fédération s'est mobilisée auprès du ministère de la Justice pour faire valoir les dispositifs mis en œuvre depuis de nombreuses années.

En octobre 2021, sans aucune infirmation ou concertation et alors même que quelques jours auparavant nous avons sollicité auprès du cabinet des informations quant au développement de l'expérimentation, la Direction de l'Administration Pénitentiaire publiait un marché public relatif à l'élargissement de l'expérimentation sur les territoires des SPIP de *Bordeaux, Tours Amiens, Saint-Etienne, Draguignan, Paris, Rennes, Colmar, Nîmes et Cayenne*

Enfin, bien évidemment, Citoyens & Justice n'a pas été informée de la publication de ce marché public.

La fédération a une vigilance toute particulière quant au développement de cette expérimentation au sein de laquelle le contrôle socio-éducatif est confié au SPIP.

RECHERCHE CRIMINOLOGIQUE

Le renforcement de la mise en œuvre du CJSE à travers l'utilisation d'outils issus de la recherche criminologique.

La recherche permanente de l'amélioration des pratiques professionnelles et de l'accompagnement des personnes sous mandat judiciaire a amené à engager une réflexion sur l'utilisation d'outils criminologiques issus de la recherche.

Marie SALMON, Formatrice et intervenante socio judiciaire ayant exercé au sein du MARS à Reims est venue témoigner de son utilisation de ces outils lors de la commission pré sententielle du mois de septembre 2021.

A l'issue de ce témoignage un petit groupe a participé à une session de travail avec Marie SALMON afin d'identifier les grilles de criminologie qui seraient les plus adaptées dans le cadre de la mesure de CJSE.

A partir des réflexions de ce groupe de travail, un contact a été pris avec Martine HERZOG EVANS, Chercheuse et Professeure de droit à l'Université de Reims afin qu'elle développe pour le centre de formation de Citoyens & Justice une formation adaptée.

Cette formation se mettra en place au cours de l'année 2022 et permettra aux intervenants socio judiciaires de s'approprier ces outils.

LA LOI CONFIANCE EN L'INSTITUTION JUDICIAIRE ET CHAMP PRÉ SENTENTIEL

Citoyens & Justice s'est mobilisée tout au long des débats parlementaires relatifs au [projet de loi « confiance en l'institution judiciaire »](#).

A ce titre, la fédération a adressé à toutes les sénatrices et tous les sénateurs une [liasse d'amendements](#) visant, sur le champ pré sententiel à maintenir le recours aux enquêtes sociales rapides (ESR) dans le cadre de toutes les Comparutions sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), et à créer une Enquête sociale d'orientation pénale (ESOP) afin d'apporter une réponse alternative aux poursuites adaptée et ayant du sens.

L'impact de l'entrée en vigueur de la loi sur le champ pré concerne principalement :

- A l'horizon 2023, le **remplacement du rappel à la loi** par **l'avertissement pénal probatoire**,
- Un **revirement** en matière d'ESR obligatoire préalablement au prononcé d'une CRPC,
- Le **droit de se taire** qui a été consacré par la loi suite à différentes décisions du Conseil Constitutionnel.

LES MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

REVALORISATION DES MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES A MINIMA ET SANS CONCERTATION AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ

Un décret et un arrêté du 29/04/2021 sont venus modifier le régime indemnitaire des Délégués du Procureur de la République (DPR) et des Médiateurs du Procureur de la République (MDP).

LES MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES À L'HEURE DE LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme, la Direction des services judiciaires (DSJ) a également publié une note relative à la mise en œuvre de la réforme de l'indemnisation tarifaire des missions de délégué(e)s et médiatrices/ médiateurs du procureur de la République.

Alors même que le ministère de la Justice place au centre de ses préoccupations la justice de proximité et à ce titre les mesures alternatives aux poursuites, Citoyens & Justice n'a pu que constater une réforme tarifaire qui manque d'ambition.

Contrairement à ce qui avait été demandé, Citoyens & Justice n'a pas été associée aux travaux réalisés par le ministère, et la revalorisation n'est pas à la hauteur de l'implication, de la mobilisation et de l'organisation de travail des associations.

Le 7 avril 2021, Citoyens & Justice organisait un webinar consacré spécifiquement aux mesures alternatives aux poursuites. 180 participants ont assisté à cet événement et un dossier spécial a été mis en ligne afin de permettre de visionner l'ensemble des interventions de cet événement.



[Consulter le dossier spécial](#)

UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN MAIS PAS ROUTINIER !

Partie immergée de l'iceberg, cette intervention quotidienne constitue la **partie centrale des activités sur le champ pré sententiel**.

Qu'il s'agisse de questions purement techniques liées à la mise en œuvre de telle ou telle mesure du champ pré sententiel ou d'une analyse stratégique concernant le développement des activités, la fédération a accompagné les associations dans leur quotidien, mais également dans des projections sur du plus long terme (organisation du service pré sententiel, équilibre à trouver dans la mise en œuvre des mesures, ajustements au regard des évolutions réglementaires et législatives, etc.).

LA FÉDÉRATION MOBILISÉE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE (PPN)

Depuis 2019, la fédération sollicite le ministère de la Justice afin de permettre aux associations d'être pleinement associées au déploiement de la PPN.

Le 21 juin 2021, une réunion a eu lieu avec Haffide BOULAKRAS, Directeur du programme PPN et Charlène WANPOUILLE, Chargée de mission, afin de mettre en exergue les enjeux pour les associations de l'accès à la PPN.

A l'issue de la réunion, il a été décidé la mise en place d'une expérimentation sur 3 sites pilotes afin d'ouvrir un accès à PLEX (Plateforme d'Echanges Externe permettant l'échange sécurisé de fichiers volumineux) aux associations habilitées.

PLEX

*Une plateforme sécuritaire
d'échanges de documents
pour les acteurs du Judiciaire !*

PLEX est une plateforme qui permet d'échanger en toute sécurité des documents entre l'institution judiciaire et les partenaires extérieurs à la sphère purement judiciaire.

Les tribunaux de Boulogne sur Mer, Coutances et Saint Malo ont été choisis par le ministère pour mener cette expérimentation avant une possible généralisation en 2022.

Le 10 septembre, Citoyens & Justice avec le ministère organisait une réunion de lancement de cette expérimentation en présence des associations présentes sur les 3 juridictions pilotes à savoir l'ASEJ pour Boulogne sur Mer, l'ACJM pour Coutances et l'AIS 35 pour Saint-Malo.

Les associations pilotes ont signé au cours de l'année 2021 une convention avec leur tribunaux judiciaires respectifs déterminant les modalités pratiques de mise en œuvre. A terme, un projet de convention nationale pourrait être envisagé entre la fédération et le ministère concernant l'accès à PLEX des associations habilitées.

La fédération au cours de ses différents échanges avec le ministère de la Justice a alerté sur les besoins matériels et financiers qui devront accompagner le déploiement de cette dématérialisation au sein des associations.

RASSEMBLEMENTS DE LA COMMISSION PRÉ SENTENTIELLE

*Bienvenue
aux deux nouvelles
coprésidentes !*

Depuis le 1er janvier 2021, et l'entrée en vigueur de la réforme des statuts de la fédération, les deux associations coprésidentes de la commission pré sententielle sont l'ACJM de Coutances représentée par sa Directrice Delphine JUMELIN, et l'ASSOEDY de Versailles représentée par sa Directrice Odile DESQUIRET.

La commission détermine d'une année sur l'autre, en lien avec la Direction Générale de Citoyens & Justice, les priorités et orientations de travail, elle s'adapte en permanence et revoit ses priorités en cours d'année. 2021 n'aura pas dérogré à cette règle et a conduit la commission à engager un important travail qui a conduit à la revalorisation tant attendue et nécessaire de l'ESR. La continuité de la crise sanitaire a également contraint la commission à s'adapter et à « normaliser » le recours à la visioconférence qui a permis une participation toujours plus importante des associations.

DES VISIO CONFÉRENCES RÉGULIÈRES POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DE TOU(TE)S !

Initialement envisagée dans un cadre contraint du fait de la situation sanitaire, la mise en place de rassemblements de la commission via la visioconférence a permis à un plus grand nombre d'associations de participer aux réflexions et travaux.

L'alternance présentiel/distanciel s'est donc imposée comme une solution adaptée, notamment pour les « petites » associations.

Par ailleurs, la visioconférence permet des réunions plus fréquentes sur des temps et des thématiques ciblés.



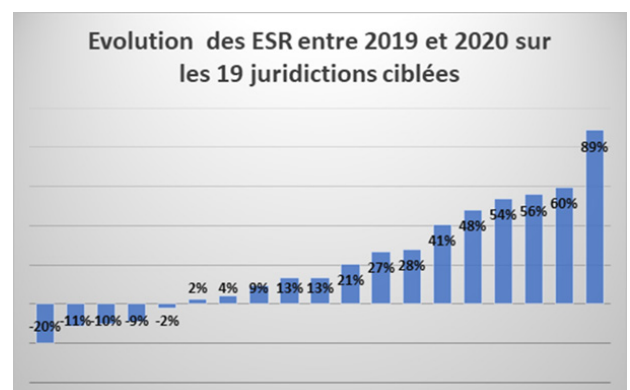
En savoir + sur les mesures pré sententielles

Ainsi, en 2021, la commission s'est connectée en visioconférence à 6 reprises sur des demi-journées :

Le 5/02/2021 : une réunion de rentrée

qui a permis de :

- Présenter la proposition de loi sur la **justice de proximité**.
- Engager un travail sur les **difficultés rencontrées dans Chorus** avec mise en place d'un questionnaire à retourner à la fédération en vue d'un échange avec la DSJ.
- Préparer le **webinaire justice de proximité et mesures alternatives aux poursuites**. A ce titre la commission s'est divisée en 2 groupes pour produire des réflexions en vue d'alimenter le contenu de ce webinaire.
- Réaliser un **état des lieux du développement des ESR** ainsi qu'une restitution de l'étude sollicitée par la DACG sur l'évaluation des ESR sur 19 juridictions.



9 mars

25 mars

27 mai

22 novembre

29 novembre

Présentation du dispositif Bracelet Anti Rapprochement (BAR)

par la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG). A cette occasion, Marine CHOLLET, Magistrate au sein du Bureau de la politique pénale générale, a exposé la stratégie de développement de ce dispositif, sa doctrine d'emploi, ainsi que les premiers retours de l'utilisation au sein des juridictions.

Retour sur les fiches incidents Chorus et stratégie

à mettre en place auprès du ministère de la Justice, actualités du contrôle judiciaire socio-éducatif, échange sur la mise en place des Centres de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales (CPCA).

Travaux sur la revalorisation de l'ESR

(retour sur l'étude relative aux carences, présentation de l'argumentaire relatif à la revalorisation et développement des différentes hypothèses, etc.), échange sur le projet de loi « confiance en l'institution judiciaire » et amendements portés par la fédération (notamment afin de maintenir l'ESR obligatoire avant toutes les CRPC).

En urgence, une réunion a été déclenchée afin de **recueillir le point de vue des associations** au regard de la stratégie à adopter en cas d'échec des travaux de revalorisation de l'ESR.

Démonstration de l'accès à PLEX et échange avec la Direction en charge du déploiement de la PPN.

Dans le cadre de l'expérimentation initiée entre la fédération et le ministère de la Justice pour permettre l'accès des associations habilitées à PLEX, une réunion de la commission a spécifiquement été dédiée à la présentation de l'outil ainsi qu'à un premier retour d'expérience de l'utilisation par L'ASEJ du Pas-de-Calais. Jean-Jacques ANGELO, Directeur de l'ASEJ et Valérie FROIDEVAL, Directrice de Greffe au sein du Tribunal Judiciaire (TJ) de Boulogne sur Mer ont pu témoigner de la mise en œuvre de l'outil PLEX sur cette juridiction.

SEPTEMBRE 2021 : LA COMMISSION SE RETROUVE ENFIN PHYSIQUEMENT À EVREUX À L'INVITATION DE L'AVEDE ACJE

Pour le premier rassemblement en présentiel de la commission depuis février 2020, la commission s'est réunie à Evreux accueillie par l'AVEDE ACJE.

A l'ordre du jour de cette réunion :

- **Justice de proximité : Quelles réponses possibles ?**

En présence de Christelle GABORY, Responsable de mission, Juriste assistante de Justice de proximité au sein du TJ d'Evreux, les associations ont échangé sur l'état des lieux de la justice de proximité et de son articulation avec la loi. La question de la médiation pénale et des modalités pouvant permettre un redémarrage ont également été abordées. Sophie DIEHL, Conseillère technique Justice des enfants et des adolescents de Citoyens & Justice est venue apporter un éclairage sur la récente consécration de la médiation pénale au sein du Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM).

- **La place et le rôle des Magistrat(e)s Délégué(e)s à la Politique Associative et à l'Accès au Droit (MDPAAD)** dans l'activité socio judiciaire des associations, en présence de Sandrine BRANCHE et Marianne LEPAITRE, MDPAAD de la Cour d'appel de Rouen.

- **Chaînage et plus-value de l'accompagnement renforcé mis en place par l'AVEDE ACJE à Evreux**

Anne-Laure BEA, Directrice de l'AVEDE ACJE a présenté les différents dispositifs mis en place par l'association pour apporter des réponses « renforcées » aux mandats judiciaires prononcés à tous les stades de la procédure pénale. Anne-Marie MORICE, Présidente du Tribunal Judiciaire, et Dominique PUECHMAILLE, Procureure de la République, ainsi que Bertrand GELOT, Juge des libertés et de la détention (JLD), ont participé à cette table ronde et ont indiqué ce qui était attendu de l'association dans le cadre de l'accompagnement des auteurs.

- **Travaux sur le CJSE renforcé et utilisation de nouveaux outils**

Marie SALMON, formatrice et intervenante socio judiciaire ayant participé à une recherche visant à l'utilisation d'outils criminologiques a témoigné de son expérience.

A l'issue de cette intervention, la commission a souhaité mettre en place un groupe de travail pour mieux identifier ces outils. Ce groupe s'est réuni en visioconférence le 21/10/2021 en présence de Marie SALMON et suite à l'approfondissement de l'utilisation possible des outils, il a été décidé de construire une formation adaptée afin de permettre aux intervenants socio judiciaires de s'approprier ces outils.

Perspectives

Après consultation des membres de la commission et au regard du fonctionnement mis en place durant la période de crise Covid, il a été décidé que la commission se rassemblerait deux fois par an en présentiel et que les autres temps de rassemblement se feraient en visioconférence. Cette formule permet d'organiser une meilleure accessibilité à la commission pour le réseau tout en maintenant de nécessaires temps d'échanges et de rencontres physiques entre les adhérents et les partenaires. Au cours de l'année 2021, la commission a rassemblé en moyenne 25 associations lors des différents temps d'échange. Les travaux de l'année 2021 ont été fortement impactés par la mobilisation collective sur l'ESR. Cette mobilisation ne fut pas vaine puisque la revalorisation tant attendue s'est concrétisée via l'arrêté du 29/11/2021.

Au cours de l'année 2022, la commission portera une attention toute particulière à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification et accompagnera les associations dans

l'appropriation des enjeux liés à la revalorisation de l'ESR. La commission poursuivra également les différents travaux engagés au cours de l'année 2021, notamment s'agissant des indicateurs d'évaluation du CJSE et des problématiques rencontrées dans le cadre de Chorus (logiciel de saisie et de gestion des mémoires de frais de Justice). A ce titre, la Direction des Services Judiciaires sera invitée à participer au premier rassemblement de l'année.

La commission entend également participer aux travaux de la fédération concernant le projet stratégique et mettra en place un groupe de travail afin d'élaborer des propositions à soumettre au conseil d'administration de Citoyens & Justice. Ce travail a déjà débuté en 2021 puisqu'à l'occasion du conseil d'administration de la fédération d'octobre, la commission a présenté des perspectives et axes de travail à court et moyen terme. Ces perspectives mettaient notamment en exergue la nécessité de rendre visibles les actions pré sententielles, visibilité indispensable pour assurer la survie d'une activité pré sententielle nécessaire au bon fonctionnement de l'institution judiciaire, mais insécurisée par un modèle économique obsolète.

DOSSIER THÉMATIQUE :

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

EN PARLER

- **A des associations** : spécialisées dans la lutte contre les violences (plus de 111 CIDDV vous accompagnent partout en France)
- **Appeler le 3919** : ligne d'écoute anonyme et gratuite, 7j/7 de 9h à 22h (de 9h à 18h le week-end)
- **A votre entourage et/ou des professionnels** : soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, cellules d'écoute

PORTER PLAINTE

- **Au commissariat ou gendarmerie** : les forces de l'ordre disposent d'une grille d'évaluation du danger et des psychologues et intervenants vous accompagnent
- **Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** : deux brigades sont formées et vous orientent vers la plainte 24h/24, 7j/7
- **A l'hôpital** : généralisation de la plainte à l'hôpital et certificat médical de constatation des violences

ÉLOIGNER LE DANGER

- **L'auteur des violences part** :
 - > Eviction de l'auteur des violences (mesure d'éloignement, saisie des armes)
 - > Centre de soins et d'hébergement des auteurs
- **La victime des violences part, elle n'est plus redevable du loyer** :
 - > Garantie Visale : l'Etat se porte garant pour le logement des femmes victimes
 - > Hébergement d'urgence : 5000 places d'hébergement dédiées et géolocalisées par les professionnels
 - > Accès facilité à un logement social

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

- **Vous protéger** :
 - > L'ordonnance de protection (éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale)
 - > Le Téléphone grave danger (dispositif d'alerte des forces de l'ordre et accompagnement par une association)
 - > Le bracelet anti-rapprochement du conjoint violent
- **Vous défendre** :
 - > Avec l'Aide juridictionnelle pour couvrir les frais de Justice
 - > Des points d'accès gratuits au droit partout en France
- **Punir l'auteur des violences** :
 - > Condamnation pénale (prison, autorité parentale)
 - > Stages de responsabilisation et de prévention de la récidive

SE RECONSTRUIRE

- **Prise en charge psychologique** : 10 centres de soins psycho-trauma ouverts sur le territoire
- **Allocation d'aide au retour à l'emploi** : en cas de démission forcée

**EN CAS
D'URGENCE,
FAITES LE 17
OU LE 112 (PORTABLE)**

La mobilisation en lien avec le ministère de la Justice

● LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ●

Rencontre avec Laëtitia BERCIER, Référente nationale pour la lutte contre les violences intra familiales à la Direction de l'Administration Pénitentiaire

En mars 2021, Véronique DANDONNEAU et Stéphanie LASSALLE, Conseillères techniques de Citoyens & Justice rencontraient Laëtitia BERCIER afin de faire un point sur les **actions mises en œuvre par les associations tant sur le champ pré sententiel que post sententiel** en matière de lutte contre les violences au sein du couple.

La fédération a notamment présenté la dynamique qui a prévalu à la mobilisation du réseau pour répondre aux appels à projets relatifs au CPCA.

Par ailleurs, la question de **l'expérimentation du contrôle judiciaire avec placement probatoire** a été posée sans qu'une réponse précise ne soit apportée quant à son possible développement.

Rencontre avec les membres
du Cabinet du garde des Sceaux

Une rencontre avec Véronique LANNEAU, Référente Violences Conjugales et Audrey FARRUGIA, Conseillère politique pénitentiaire, membres du cabinet du garde des Sceaux a eu lieu le 26 juillet 2021.

Cette rencontre a été sollicitée par la fédération afin de mieux cerner les enjeux d'un possible déploiement du contrôle judiciaire avec placement probatoire.

A cette occasion, il a été indiqué qu'à ce stade seule une extension de l'expérimentation était à l'ordre du jour, mais que le secteur associatif habilité serait associé à cette extension.

A la date de cette rencontre, la possibilité d'un marché public n'a pas été évoquée par le cabinet.



Lire les lettres aux Adhérents

Sélectionnez l'onglet « Lettre aux Adhérents »
et identifiez-vous.

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU BRACELET ANTI RAPPROCHEMENT (BAR)

Au-delà de la réunion de la commission qui a invité la DACG à présenter le dispositif, la fédération via sa Lettre aux Adhérents n°22/21 du 9 juin adressait à l'ensemble du réseau la **dépêche du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement (BAR)** au sein des juridictions.

Cette dépêche comporte notamment des éléments relatifs à la collecte d'informations nécessaires **au prononcé du BAR qui vient directement impacter l'Enquête Sociale Rapide (ESR)** qui doit dorénavant mentionner, pour les dossiers dans lesquels un BAR est susceptible d'être prononcé, les éléments concernant les lieux (résidence, travail...) et les contraintes (soins, convocations, etc...) qui peuvent renseigner la juridiction sur l'opportunité de la mesure et les modalités pratiques à prendre en considération dans la décision.

Ces éléments doivent être autant que possible vérifiés, au besoin par des investigations dédiées durant l'enquête pénale (audition, réquisitions...).

● GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES ●

La fédération a participé au groupe de travail « **Lutte contre les violences conjugales** » issu du Grenelle et piloté par Isabelle ROME, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce groupe de travail est constitué de magistrat(e)s, des directions du ministère de la Justice (DACG, DAP, SADJAV, etc.), des personnalités qualifiées, etc.

Ce groupe de travail s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2021 et a notamment permis différentes présentations de pratiques visant à améliorer la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Ont notamment été présentés dans le cadre de ce groupe de travail :

- l'expérimentation menée par le Docteur COUTANCEAU sur la Cour d'appel de Paris relative à l'expertise psychologique des auteurs de violences conjugales,
- le travail sur les profils des auteurs de violences réalisé par Marie-France HIRIGOYEN, Psychiatre et Alain LEGRAND, Président de la FNACAV,
- l'expérimentation de placement probatoire des auteurs de violences conjugales menée à Nîmes et à Colmar,
- le vade-mecum « Secret médical et violences au sein du couple » ,
- le guide sur l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales réalisé par le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV),

● INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE ●

Audition de Citoyens & Justice

En janvier et juin, l'Inspection Générale de la Justice auditionnait la fédération au sujet du développement des actions à destination des auteurs de violences conjugales et plus particulièrement sur la mobilisation des associations au sein des CPCA et leurs premiers retours.

La mobilisation en lien avec le ministère en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes

RENCONTRE AVEC LE CABINET DE D'ELISABETH MORENO

Le 3 mai Stéphane LANDREAU, Directeur Général et Véronique DANDONNEAU, Conseillère technique, rencontraient Charlotte GROppo, Conseillère Droits des femmes au sein du Cabinet d'Elisabeth MORENO.

La ministre, lors d'une rencontre en novembre 2020 avait souhaité pouvoir instaurer une continuité d'échange entre la fédération et son ministère afin d'œuvrer collectivement à la lutte contre les violences au sein du couple.

A ce titre, cette nouvelle réunion avec le cabinet de la ministre a permis d'évoquer le travail engagé par Citoyens & Justice en 2020 en lien avec les premiers CPCA (transmission d'informations, accompagnement technique, réflexion sur les indicateurs d'évaluation, etc..) et d'aborder le futur calendrier de déploiement des CPCA 2021.

Différentes difficultés et interrogations portées par les associations ont également pu être remontées dans le cadre de ce rendez-vous (notamment concernant le financement et les articulations avec le judiciaire).

RENCONTRE AVEC LE SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (SDFE)

Le 4 octobre 2021, Stéphane LANDREAU, Directeur Général et Véronique DANDONNEAU, Conseillère technique rencontraient Hélène FURNON PETRESCU, Cheffe du service, Martine JAUBERT, Cheffe de bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie personnelle et sociale, Julie VANHECKE et Sarah KHERDJEMIL, Chargées de mission.

Cette rencontre a permis de présenter avec une grande précision les actions et interventions de la fédération ainsi que le travail réalisé au quotidien par les associations socio judiciaires.

La question de l'articulation des politiques publiques en matière de violences au sein du couple et les points d'appui que les associations peuvent constituer afin de lutter contre ces violences ont fait l'objet de nombreux échanges constructifs.

Le SDFE a souligné l'importante implication des associations dans les CPCA ainsi que la mobilisation de la fédération afin d'accompagner le réseau dans les réponses à l'appel à projets notamment.

La possibilité d'une convention nationale entre le SDFE et la fédération a été évoquée et une proposition a été adressée à Hélène FURNON PETRESCU en fin d'année.

Une convention signée avec le centre Emile DURKHEIM

Le Centre Emile DURKHEIM de Bordeaux est une unité mixte de recherche sous tutelle de l'Université de Bordeaux, le Centre national de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) qui œuvre à la démarche comparative entre science politique et sociologie.

Le centre dirige une recherche intitulée « **GENVIPART : les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes : comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences** ».

Après des échanges avec Éric MACÉ, Professeur de sociologie, qui dirige cette étude, une convention de partenariat a été signée début 2021 entre Citoyens & Justice et le Centre Emile DURKHEIM afin de permettre aux chercheur(e)s d'accéder à différentes associations dans le respect des règles de confidentialité.

Une première restitution de l'étude a été réalisée par Marine DELAUNAY, Chercheure, post doctorante en sociologie ayant participé à GENVIPART, lors de la journée organisée par la fédération le 9 décembre 2021 « **lutte contre les violences conjugales : le défi de l'accompagnement des auteurs** ».



Consulter le dossier spécial

relatif à la journée du 9 Décembre 2021

« Lutte contre les violences conjugales : le défi de l'accompagnement des auteurs »

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

REPLAY

**LE DÉFI
DE L'ACCOMPAGNEMENT
DES AUTEURS**





Lutte contre les violences conjugales : le défi de l'accompagnement des auteurs

● 9 Décembre 2021 ●



Amphithéâtre Olympe de Gouges, Ministère de la Justice - Paris

La poursuite de la mobilisation pour le développement des Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA)

À l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales de 2019, le Gouvernement a acté la mise en place de **Centres de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales (CPCA)** afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

En 2020, 18 centres ont vu le jour.

Le ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, a publié en 2021 un nouvel appel à projets afin de créer 12 CPCA supplémentaires.

La fédération a donc poursuivi sa mobilisation auprès des associations et des pouvoirs publics concernant cette nécessaire prise en charge des auteurs de violences conjugales qui constitue une nécessité pour lutter contre les violences au sein du couple.

Accompagnement de la réponse à l'appel à projets 2021

Après un premier appel à projets où les associations adhérentes de la fédération se sont fortement mobilisées, la fédération a poursuivi son accompagnement afin de permettre aux associations de répondre au nouvel appel à projets qui a été publié en mars.

Ce sont au total une vingtaine de visioconférences qui ont été mises en place par la fédération afin de permettre aux associations, comme en 2020, de répondre à ce nouvel appel à projets.

La dynamique fut la même : amener les associations à répondre collectivement de manière à permettre un maillage territorial spécifiquement demandé dans le cadre de l'appel à projets.

Au total, 12 dossiers ont été accompagnés et déposés par les associations de Citoyens & Justice et 8 ont été retenus pour porter un CPCA au titre de l'année 2021.



Si des projets portés par les adhérents n'ont pas été retenus, la mobilisation territoriale afin de répondre conjointement à l'appel à projets a créé une dynamique qui pourrait donner lieu à de futures coopérations. Au total entre 2020 et 2021, ce sont 16 CPCA qui sont coordonnés par une association socio-judiciaire adhérente à Citoyens & Justice.

Par ailleurs, en mai la fédération adressait pour information une note au Cabinet du garde des Sceaux et à la DACG afin d'indiquer la liste des associations ayant répondu à l'appel à projets. Au-delà des résultats de l'appel à projets, **il était en effet fondamental de valoriser la mobilisation des associations** qui, malgré la complexité de l'exercice, ont répondu présentes pour participer à cet appel à projets.

Poursuite de l'accompagnement des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets 2020

Dans la continuité de l'accompagnement mis en place par la fédération en 2020, Citoyens & Justice a organisé pour les CPCA lauréats de l'appel à projets 2020 des réunions afin notamment de permettre un échange entre les CPCA et d'identifier les différentes modalités de déploiement des actions selon les territoires. Ainsi, deux réunions en visioconférences ont été organisées et ont notamment permis de stabiliser les travaux réalisés sur des indicateurs d'évaluation communs aux CPCA.

Cependant, au regard des annonces du ministère visant à désigner un CPCA coordonnateur des CPCA, les travaux engagés par la fédération ont été stoppés afin de ne pas créer de confusion.

Citoyens & Justice a transmis à l'ARSL, qui a été désignée CPCA coordonnateur, les travaux réalisés avec les associations et ce dans un souci de transparence et de continuité.

Et après la mobilisation sur les appels à projets ?

La fédération reste mobilisée à différents niveaux dans l'émergence de ce nouveau dispositif qui vient enrichir le paysage socio pénal.

Cette mobilisation s'illustre et s'illustrera à travers :

- Une **attention particulière** portée aux articulations entre CPCA et associations socio-judiciaires non porteuses et/ou non associées au sein de CPCA et qui néanmoins mettent en œuvre des actions à destination des auteurs de violences au sein du couple dans le cadre de conventions avec les tribunaux judiciaires.
- Une **présence auprès des associations socio judiciaires** afin de répondre aux différentes questions posées sur les territoires par le développement des CPCA.
- Des **échanges réguliers avec le coordinateur national des CPCA**. Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes a souhaité que cette coordination soit assurée par « les pairs » et a désigné l'Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL), porteuse du CPCA nord Nouvelle Aquitaine, comme l'association coordinatrice des CPCA. L'ARSL est une association adhérente à la fédération depuis 1985, membre de son conseil d'administration.
- Une **présence institutionnelle active au sein du comité technique et du comité national de pilotage des CPCA** mis en place par le Ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un premier comité de pilotage a eu lieu le 10 novembre à Paris au sein du SDFE. Pour Citoyens & Justice, Marielle THUAU, Présidente et Véronique DANDONNEAU, Conseillère technique étaient présentes et ont insisté sur la **nécessité de maintenir des articulations cohérentes sur les territoires sans déconstruire les actions mises en œuvre préalablement**.

JUSTICE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

L'année 2021 fut une année particulière, faite de stop and go, d'avancées fulgurantes mais aussi parfois d'espoirs déçus malgré un engagement de chaque instant de chacun des membres de la commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents (JEA).

A l'image du covid et de ses variants, qui n'ont eu de cesse de disparaître et de réapparaître, l'année 2021 nous a obligés à composer et à recomposer constamment dans une urgence à la fois installée, discontinue et impermanente.

Il nous a donc fallu nous projeter dans cet avenir incertain tout en restant moteur et fédérateur dans un monde socio-judiciaire triplement fragilisé par le covid, par l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) au 30 septembre et par le développement rapide de la justice de proximité.

Tant de nouveaux défis pour lesquels la commission Justice des Enfants et des Adolescents a répondu présente avec néanmoins de vrais succès.

Notons notamment tout le travail réalisé autour de la justice de proximité de la jeunesse et la signature le 15 juin 2021 de la dépêche DACG-DPJJ mettant en valeur la complémentarité des associations habilitées justice avec les services éducatifs du secteur public pour la mise en œuvre et le développement d'alternatives aux poursuites à fort contenu éducatif.

Félicitons-nous également de la collaboration avec la DPJJ sur le référentiel mesure concernant la réparation et la médiation pénales qui montre à quel point la coréflexion des acteurs de l'enfance en conflit avec la loi est dynamique et positive tout en reconnaissant la place de chacun et le pouvoir de décision in fine de l'administration.

Côté espoirs déçus, si notre investissement sur la justice de proximité a eu des répercussions sur les textes ; dans les faits, il reste beaucoup à faire. Les crédits déployés par Bercy n'ont pas pu être dépensés comme attendu. Il est vrai qu'il est particulièrement difficile voire impossible de penser et de créer en quelques mois, voire en quelques semaines un dispositif national centré sur une nouvelle acception des alternatives aux poursuites. Il faut du temps et une montée en charge progressive, l'octroi de crédits ne faisant pas tout. On peut regretter que nous n'ayons pas pu relever complètement ce défi ensemble, secteur public de la PJJ, secteur associatif habilité justice (SAH) et magistrat(e)s.

2021, c'est aussi la thématique centrale des États généraux du placement pour lesquels la commission s'est fortement mobilisée.

C'est également la nouvelle obligation de neutralité dans le SAH qui va nous occuper des années durant sans oublier le fort investissement de la fédération au sein du collectif Cause Majeur ! Nous pouvons être fièr(e)s de l'adoption d'un article de loi spécifique sur l'accompagnement systématique des jeunes majeurs anciennement suivis par l'aide sociale à l'enfance même si là encore il reste tant à faire. Et que dire du sort réservé aux jeunes majeurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) discriminés par le texte de loi finalement adopté en 2022.



LA COMMISSION NATIONALE JUSTICE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS TOUJOURS À L'HEURE DE LA COVID EN 2021

Malgré différentes tentatives, projections pour organiser des temps de rencontre en présentiel, la commission Justice des Enfants et des Adolescents est restée en mode virtuel les 11 mars et 31 mai 2021 non sans rencontrer un succès certain puisque nous étions parfois plus d'une quarantaine autour de l'écran et que les débats ont été riches et soutenus.

Le 28 septembre 2021, nous avons enfin pu nous réunir à Paris. De nombreux adhérents avaient fait le déplacement, preuve que la commission Justice des Enfants et des Adolescents se densifie et s'incarne de plus en plus au travers la richesse renouvelée et maintenant pérenne de ses membres autour de sujets là aussi de plus en plus variés.

LE DÉPLOIEMENT DE LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

Dès l'été 2020, la fédération s'est fortement mobilisée sur la question de la justice de proximité de la jeunesse.

Nous défendons dans tous nos plaidoyers depuis plus de dix ans, la création d'une première réponse éducative plurielle graduée et spécifique à la justice des enfants et des adolescents.

La perspective de la diminution voire de la disparition des rappels à la loi sans aucune plus-value éducative était une vraie satisfaction.

De même, la volonté du législateur de renforcer les services de réparation pénale et de médiation pénale était une vraie bonne nouvelle tant du point de vue de la prise en considération effective de la victime que ce soit pour elle ou pour l'auteur, que du renforcement des services associatifs de réparation pénale dont la taille souvent inférieure à 2 ETP est problématique dans de nombreux territoires.

Les 80 postes supplémentaires dans le secteur public et les 20 millions d'euros octroyés par Bercy dans le budget 2021 pour développer la justice de proximité et notamment les services de réparation pénale et de médiation pénale étaient une réelle opportunité pour les enfants, pour la justice et pour le secteur associatif en complémentarité du secteur public.

La commission JEA de son côté a été proactive.

Nous avons rencontré en 2021 à maintes reprises la DPJJ en bilatérale, rédigé des préconisations transmises aux différentes directions du ministère de la Justice concernées, et fait des propositions pour la création de services de justice de proximité de la jeunesse afin de répondre au mieux aux besoins des parquetiers.

L'idée était de structurer dans chaque juridiction une première réponse pénale en alternative aux poursuites basée sur une palette éducative graduée dédiée aux enfants en conflit avec la loi, financée par la PJJ, copilotée par la PJJ et le parquet ; une palette réalisée en concertation par les secteurs public et associatif à but non lucratif habilité justice par le préfet.

La fédération continue à défendre ce modèle offrant aux procureur(e)s un dispositif analogue à celui des magistrat(e)s du siège au travers de la mesure éducative judiciaire et de ses 4 modules.

Les membres de la commission ont également été proactifs chacun sur leur territoire dans des délais contraints (quelques semaines), en proposant des **prises en charge en lien avec la justice de proximité**

*création de service de réparation pénale,
développement de la médiation pénale,
justice restaurative,
insertion, stage de réponse rapide, réparation
pénale renforcée, travail non rémunéré*

Si certains projets ont été acceptés, d'autres trop nombreux sont restés sans réponse malgré leur intérêt.

Nous avons à cet égard recensé les difficultés rencontrées par les adhérents via une enquête expresse réalisée courant février/mars que nous avons présentée à la PJJ lors de la commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents du 11 mars 2021.

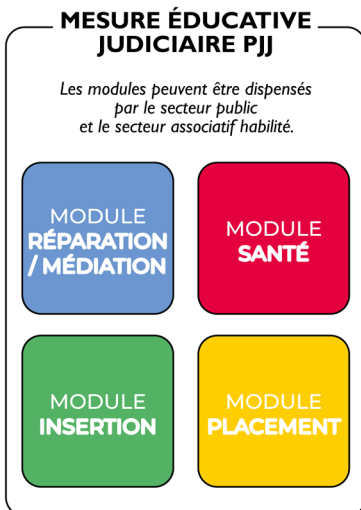
Cette commission nationale, en présence de très nombreux adhérents et de Arnaud BUCHON et Jean-Marc PEYROT, respectivement Chefs des bureaux d'appui au pilotage du SAH et des méthodes et l'action éducative de la DPJJ, a montré l'engagement sans faille des associations mais aussi les freins rencontrés sur les territoires par les membres du réseau et l'écoute toujours constructive des professionnel(le)s de l'Administration centrale.

Avertissement Pénal probatoire

Cependant, tous les freins n'ont pu être levés en 2021 et il reste beaucoup à faire d'autant que le législateur et le gouvernement ne sont pas allés au bout de leur logique.

En effet, ils ont remplacé, dans la **loi pour la confiance** dans l'institution judiciaire, le **rappel à la loi par l'avertissement pénal probatoire**, ne modifiant dans les faits que la terminologie de cette mesure sans impact éducatif et inadaptée à la justice des enfants en conflit avec la loi.

LA PALETTE ÉDUCATIVE À DISPOSITION DES JUGES DES ENFANTS (CJPM)

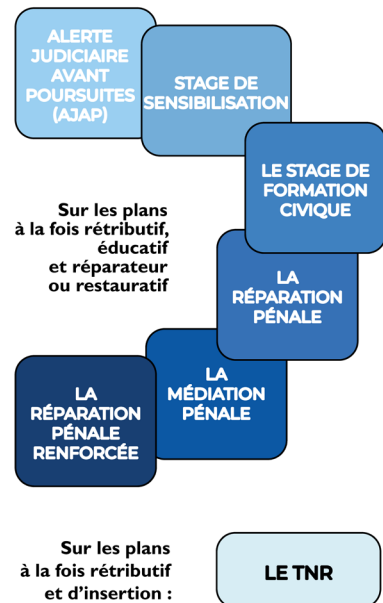


A tout moment de la procédure, possibilité d'activer les services de Justice Restaurative



CRÉONS ENSEMBLE POUR LES JEUNES EN CONFLIT AVEC LA LOI DES SERVICES DE JUSTICE DE PROXIMITÉ DE LA JEUNESSE DÉDIÉS À LA POLITIQUE DU PARQUET

LA PALETTE ÉDUCATIVE À DISPOSITION DES PROCUREURS DE LA RÉPUBLIQUE PROPOSÉE PAR C&J



A tout moment de la procédure, possibilité d'activer les services de Justice Restaurative

Alerte Judiciaire avant Poursuite (AJAP)

La fédération avait rencontré sans succès les rapporteurs du projet de loi au Sénat le 22 juin 2021 ainsi que les directions métiers du ministère de la Justice **afin de leur présenter l'AJAP, l'Alerte Judiciaire Avant Poursuites à destination des enfants en conflit avec la loi.**

Du côté des parlementaires, l'amendement proposé par Citoyens & Justice a bien été repris et déposé mais il a finalement été retiré au profit de l'amendement gouvernemental.

On peut le regretter car l'AJAP, expérimentée depuis plusieurs années par l'ADAES 44, a fait ses preuves.

Elle permet de proposer aux jeunes une première réponse pénale en alternative aux poursuites à la fois éducative et potentiellement évolutive en fonction des besoins repérés de l'enfant et de sa problématique.

Nous devons donc continuer à convaincre et essaimer sur ce sujet afin que la justice des enfants soit avant tout éducative et élaborée en fonction des besoins de l'enfant comme en protection de l'enfance au civil.

Nous pouvons malgré tout être satisfaits car nos nombreux rendez-vous et échanges avec la DPJJ, nos contributions sur la justice de proximité de la jeunesse et sur le Code de l'Action Sociale et Familiale (CASF) ont en partie été entendus.

Franck CHAULET, Directeur adjoint de la PJJ a été invité au webinaire du 7 avril 2021 relative aux alternatives aux poursuites organisée par la fédération. Il a mis en exergue la volonté de sa direction de **développer une première réponse de qualité avec les associations en direction des enfants en conflit avec la loi.**

Cette volonté a été réaffirmée par la **signature de la dépêche du 15 juin 2021** par les directeur et directrice de la DACG et de la DPJJ qui mettent en avant le secteur associatif habilité justice comme partenaire privilégié de l'exécution des décisions judiciaires en alternative aux poursuites en complémentarité du secteur public.

Cette note insiste sur l'importance de développer une première réponse pénale de qualité répondant au besoin de chaque territoire et s'appuyant spécifiquement sur le secteur public ET les associations qui devront à terme **TOUTES être habilitées justice par la PJJ** et ainsi garantir la professionnalisation des acteurs et leur spécialisation au regard de la justice pénale des mineurs. La commission continuera à faire la promotion de cette dépêche qui pose enfin les bases d'une première réponse pénale spécialisée et éducative à destination des enfants en conflit avec la loi.



Consulter le dossier spécial

*relatif au webinaire du 7 avril 2021
« Les mesures alternatives aux poursuites
à l'heure de la Justice de Proximité »*

La commission nationale et ...

Le code de la Justice pénale des mineurs (CJPM)

La médiation pénale

LE CODE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS (CJPM)

La commission a également été l'occasion de présenter tout le travail de la fédération autour du [nouveau Code de la Justice Pénale des Mineurs](#).

Il est vrai que la fédération a été particulièrement investie dans les débats relatifs au CJPM comme en atteste le bilan 2020 de l'évaluation continue de la charte d'engagements réciproques DPJJ/ fédérations qui indique à notre sujet :

« Cette fédération a joué un rôle important auprès des parlementaires pendant les débats (notamment pour formuler des propositions sur la mesure de réparation mais aussi sur l'ensemble du CJPM, Césure pénale, Jeune majeur, TNR, DUP, Accueil de jour, incarcération, rappel à la loi, etc.) ».

Il était naturel que nous continuions nos travaux en proposant notamment à nos adhérents un [document de décryptage du CJPM](#) diffusé dès juin 2021.

Ce document comporte un focus sur les objectifs de la réforme, tant en termes de lisibilité, de célérité que de mise en conformité avec les textes internationaux et la Constitution, puis dans un second temps il aborde le contenu du Code via plusieurs fiches thématiques.

Les notions de discernement, de mise à l'épreuve éducative, de justice réparatrice sont explicitées tout comme la mesure éducative judiciaire et les alternatives aux poursuites. La problématique des jeunes majeurs est également abordée.

Plusieurs fiches synthétiques

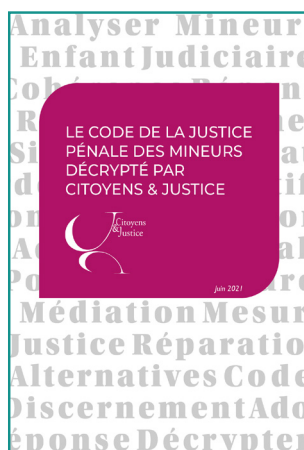
Elles viennent compléter la lecture du document afin que les adhérents disposent d'une vision à la fois problématisée et précise de la réforme et ainsi piocher selon leur besoin notamment d'approfondissement sur tel ou tel point.

Nous avons mis en exergue les points positifs mais également les points d'alerte ou même de fortes inquiétudes qui doivent retenir notre attention dans les années à venir.

En effet, le CJPM propose dans le même temps une vision de la justice des enfants et des adolescents, réparatrice, individualisée et fortement éducative et une vision expéditive, faite d'audiences uniques dans des temps limités, de peines prononcées en audience de cabinet et de la banalisation du travail non rémunéré et du Travail d'intérêt Général (TIG) sans lien avec la victime ou la conscientisation de l'acte commis par l'auteur.

A cet égard, la fédération s'était prononcée pour [l'abaissement du nombre d'heures prononçables à l'encontre des enfants dans le cadre des travaux non rémunérés \(TNR\)](#) mais aussi des TIG afin que la loi tienne compte de la minorité de l'enfant.

Les amendements transmis par la fédération et les adhérents au parlementaires dans le cadre des débats dans les deux assemblées n'ont pas été repris, et le législateur a augmenté le quantum d'heures de TNR à 100 sans distinction entre les enfants ou les adultes.



Lire le Décryptage du CJPM

www.citoyens-justice.fr

LA COMMISSION ET LA MÉDIATION PÉNALE

Fin 2020, la fédération experte sur le sujet de la médiation était conviée par la DPJJ à un groupe de travail sur la création de cette nouvelle mesure à destination des enfants et adolescents.

Hervé TERNANT, Directeur général du CODASE et coprésident de la commission, Anne-Laure BEA, Directrice de l'association AVEDEACJE et Claire BRASSEUR, Référente pôle justice de proximité pour mineurs à l'association AVEMA mais aussi Véronique DANDONNEAU et Sophie DIEHL, de l'équipe de Citoyens & Justice ont participé aux côtés de la CNAPE et de nombreuses et nombreux professionnel(le)s du secteur public de la PJJ à la réflexion concernant la création de la médiation pénale.

Nous avons poursuivi nos échanges en 2021 avec l'ensemble de la PJJ sur ce sujet en organisant trois instances d'informations et de sensibilisation programmées les 6, 8 et 9 avril 2021 auprès des adhérents mais aussi auprès des Directions Interrégionales PJJ (DIRPJJ), des Directions Territoriales PJJ (DTPJJ) et des services d'Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) qui souhaitaient se joindre à nous.

Le but affiché de la commission était de pouvoir avancer ensemble, secteur public, secteur associatif, dans le développement et l'appropriation de cette nouvelle mesure et ainsi se tenir prêt pour son entrée en vigueur le 30 septembre 2021.

Ces réunions ont été particulièrement dynamiques et soutenues notamment par la présence de nombreuses et nombreux directrices et directeurs interrégionaux de la PJJ et ou de leur adjoint(e).

Les échanges ont notamment permis de faire évoluer le document de présentation prouvant une nouvelle fois la richesse des débats et les bienfaits d'une complémentarité des secteurs public et associatif au service de la prise en charge des jeunes.

Le document de présentation de cette réunion a été diffusé à de nombreux participant(e)s des deux secteurs.

La fédération a également transmis à la DPJJ ses observations relatives au projet de référentiel mesure concernant la fiche module réparation le 26 mars 2021 et a participé à la réunion du 16 décembre 2021 concernant plus spécifiquement la tarification de la médiation pénale. Hervé Ternant coprésident de la commission JEA représentait la fédération à cette réunion.

Au résultat, la DPJJ salue dans le bilan annuel de la charte :

« la Collaboration riche, permettant de mutualiser les expériences et les expertises. Les fédérations ont contribué à l'élaboration de la fiche du référentiel des pratiques éducatives relative au module de réparation ».

De son côté, la commission poursuit sa réflexion sur le module réparation et est en train de finaliser des plaquettes de présentation à destination des magistrat(e)s, des mesures de réparation et de médiation pénales version CJPM que chaque adhérent pourra à terme personnaliser.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PLACEMENT

La fédération Citoyens & Justice a souhaité porter la voix des établissements habilités justice au civil et ou au pénal « dit conjoint » au sein des États Généraux du Placement organisés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La parole des associations se devait d'être représentée dans toutes ses composantes, pénales, civiles et administratives.

D'une part, car les problématiques rencontrées par les internats associatifs de la protection de l'enfance en danger et ou en conflit avec la loi sont proches des problématiques des internats gérés par le secteur public, d'autre part, car il était important de questionner les adhérents sur la façon d'articuler et de décloisonner les secteurs public et associatif et les différents fondements juridiques afin de proposer aux jeunes la réponse ou les réponses coordonnées les plus adaptées à leurs parcours et besoins.

Par ailleurs, la grande diversité des modalités d'accueil proposées par les établissements à double habilitation complète la palette éducative propre à la PJJ. Ils offrent également aux jeunes accompagnés une image plus positive de leur placement. Un placement qui met davantage en exergue leur situation de vulnérabilité que leur éventuelle dangerosité que véhiculent encore dans l'inconscient collectif, les établissements 100% pénal ; ce qui n'est pas sans effet sur les jeunes placés.

Enfin, un questionnaire coréalisé par l'équipe de Citoyens & Justice et par Jérôme BOUTS a été transmis aux adhérents de la fédération.

L'analyse qualitative a été transmise à la DPJJ sous la forme d'une contribution aux travaux pilotés par Franck ARNAL, Directeur interrégional de la PJJ Sud Est.

Le questionnaire a d'ailleurs été construit en miroir de celui de la PJJ afin de pouvoir plus facilement s'y intégrer.

9 établissements habilités justice au civil ou conjoint civil/pénal ont répondu.

Un chiffre relativement faible mais qui correspond à la lourdeur du questionnaire en temps de covid, (4 heures de temps de réponse), à la difficulté de ce secteur à se sentir immédiatement concerné par le placement au pénal (l'essentiel de son activité étant au civil) et à l'investissement récent de la fédération sur ce champ d'activité.

En effet, si Citoyens & Justice défend de longue date au sein de ses différents plaidoyers le placement dans les établissements dits conjoints, il n'est pas un axe de travail encore fortement développé au sein de notre commission Justice des Enfants et des Adolescents.

Le fait que les établissements aient pu répondre sans se concerter donne un relief particulier aux thématiques et préconisations parfois unanimement portées, d'autant que les adhérents ayant rempli le questionnaire viennent des quatre coins de France (Nantes, Pau, Saint Denis, Melun, Nice, Limoges, Lyon, Grenoble etc.).

Merci à eux !!!



Lire la contribution

Pour représenter ce secteur auprès de la PJJ, Citoyens & Justice a fait appel aux membres de son réseau et plus particulièrement de sa commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents :

Jérôme BOUTS,

Directeur Général de l'ADAES 44
siège au COPIL des Etats Généraux du Placement

Mustapha KHALDI,

Directeur Plateforme Enfance – Famille
Fondation AJD
fait partie du groupe projet des Etat Généraux du Placement.



Les Etats Généraux du Placement
Observations et contributions

La fédération Citoyens et Justice a souhaité porter la voix des établissements habilités justice au civil et ou au pénal « dit conjoint » au sein des Etats Généraux du Placement organisés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La parole des associations se devait d'être représentée dans toutes ses composantes, pénales, civiles et administratives. D'une part, car les problématiques rencontrées par les internats associatifs de la protection de l'enfance danger et ou en conflit avec la loi sont proches des problématiques des internats gérés par le secteur public. D'autre part, car il était important de questionner les adhérents sur la façon d'articuler et de décloisonner les secteurs public et associatif et les différents fondements juridiques afin de proposer aux jeunes la réponse ou les réponses coordonnées les plus adaptées à leurs parcours et besoins.

Par ailleurs, la grande diversité des modalités d'accueil proposées par les établissements à double habilitation complète la palette éducative propre à la PJJ. Ils offrent également aux jeunes accompagnés une image plus positive de leur placement. Un placement qui met davantage en exergue leur situation de vulnérabilité que leur éventuelle dangerosité que véhiculent encore dans l'inconscient collectif, les établissements 100% pénal ; ce qui n'est pas sans effet sur les jeunes placés.

Pour représenter ce secteur auprès de la PJJ, Citoyens & Justice a fait appel aux membres de son réseau et plus particulièrement de sa commission Nationale Justice des Enfants et des Adolescents :

- ✓ Monsieur Jérôme Bouts, directeur général de l'Adaes44 siège au COPIL des Etats Généraux du Placement ;
- ✓ Monsieur Mustapha Khaldi fait partie du groupe projet des Etat Généraux du Placement.

Enfin un questionnaire, reproduit en annexe, a été transmis aux adhérents de C&J dont les réflexions et préconisations vous sont présentées ci-après. Ce questionnaire a été construit en miroir de celui de la PJJ afin de pouvoir plus facilement s'y intégrer.

9 établissements habilités justice au civil ou conjoint civil/pénal ont répondu. Un chiffre relativement faible mais qui correspond à la lourdeur du questionnaire en temps de covid, (4 heures de temps de réponses), à la difficulté de ce secteur à se sentir immédiatement concerné par le placement au pénal (l'essentiel de son activité étant au civil) et à l'investissement récent de la fédération sur ce champ d'activité. En effet, si C&J défend de

L'obligation de neutralité dans les établissements habilités justice

En juin dernier, Citoyens & Justice était destinataire du rapport de l'Inspection Générale de Justice (IGJ) relatif au respect des principes de laïcité et de neutralité dans les établissements et services de la PJJ.

Ce rapport mettait en exergue des dérives en matière de respect de la laïcité dans certains établissements des secteurs public et associatif.

Pour résoudre cette problématique, le rapport préconisait d'étendre aux associations l'obligation de neutralité en interrogeant le conseil d'Etat sur le statut des établissements et services habilités Justice des enfants et des adolescents.

Etions-nous des associations réalisant une mission de service public ou d'intérêt général ?

la DPJJ a donc, dans un temps similaire, saisi le Conseil d'Etat pour avis tandis que le député Bruno QUESTEL était chargé d'une mission par le gouvernement par décret en date du 26 août, ayant pour objet l'aumônerie pénitentiaire et l'application du principe de neutralité dans les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse et du service associatif habilité.

De son côté, Citoyens & Justice avait rencontré les inspecteurs de l'IGJ en octobre 2020 et avait suite à l'enquête réalisée auprès de ses adhérents, préconisé une obligation de formation et de réflexion sur les notions de laïcité et de neutralité sans toutefois imposer le principe de neutralité. L'important pour la fédération était de sauvegarder la liberté associative tout en enjoignant les adhérents à se positionner en connaissance de cause sur ces deux notions et à les mettre au travail en interne.

Ce travail réflexif à l'échelle associatif permettait de garantir un accompagnement des jeunes et des personnes sous main de justice dans le respect de leur croyance et plus généralement de leur construction identitaire qu'elle soit religieuse, politique, philosophique, sexuelle ou de genre.

L'exemple du travail en profondeur réalisé par la fondation AJD Maurice Gounon avec le maître de conférences à la faculté de théologie et directeur du Centre d'études des cultures des religions de l'université catholique de Lyon, Michel YOUNES était à cet égard très éclairant.

C'est donc tout naturellement que nous avons convié Delphine BERGERE-DUCOTE et Angèle ROISIN, respectivement Chargée de mission et Chargée de mission adjointe à la Mission Nationale de Veille et d'Information (MNVI) de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et Mathieu MOLLEREAU, Directeur adjoint Plateforme Enfance/Famille de la fondation AJD à participer à la commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents du 28 septembre pour discussion et mise en débat avec les adhérents.

Le lendemain, Stéphane LANDREAU, Directeur Général de Citoyens & Justice, Jean PINEAU, Coprésident de la commission JEA de Citoyens & Justice et Mathieu MOLLEREAU, Directeur adjoint Plateforme Enfance/Famille de la fondation AJD étaient reçus par Bruno QUESTEL, Député, dans le cadre de sa mission dont nous attendons encore à ce jour les conclusions.

S'agissant du Conseil d'État, celui-ci a rendu son avis le 14 octobre dernier caractérisant les missions des établissements et services habilités justice des enfants et des adolescents à une mission de service public. Le concept de neutralité est devenu dès lors une obligation pour tous les établissements et services habilités justice au civil et/ou au pénal.

Au-delà de la seule question de neutralité, c'est l'identité même du modèle associatif et de sa liberté qui est posée et qu'il nous faut travailler avec le ministère de la Justice dans les années futures.

La fédération continue de promouvoir la liberté associative tout en accompagnant ses adhérents à l'intégration et à la compréhension de l'obligation de neutralité.

Comment la neutralité peut-elle devenir un levier éducatif au service de la construction identitaire des jeunes qui nous sont confiés ?

Affaire à suivre...

CAUSE MAJEUR ! & LA COMMISSION

Citoyens & Justice fait partie aux côtés de SOS Village d'enfants, de l'Uniopss, des Apprentis d'Auteuil, de Grandir Dignement, de France parrainage des 30 associations, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel(le)s) qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeurs au cœur des politiques publiques.

Au sein du collectif, Citoyens & Justice est particulièrement investie sur les actions de plaidoyer et sur la thématique des enfants en conflit avec la loi.

2021 a été une année particulièrement riche pour le collectif mobilisé par la loi relative à la protection des enfants.

Nous avons été entendu(e)s de nombreuses fois par le cabinet d'Adrien TAQUET et par de nombreuses et nombreux politiques, et nos communiqués de presse ont été repris dans de nombreux médias (citons Le Monde, France Info, France Culture, Le Figaro etc.).

Notre but : Intégrer la thématique de l'accompagnement des jeunes majeurs au projet de loi. Il faut dire que la première version déposée à l'Assemblée nationale passait cette question totalement sous silence.

Au résultat, le collectif se félicite que ce sujet soit devenu l'un des points centraux des discussions parlementaires et que nombre de nos propositions aient été retenues comme l'obligation par les Conseils Départementaux de proposer une solution aux jeunes de plus de 18 ans ayant été accueillis par l'aide sociale à l'enfance durant leur minorité.

C'est une vraie avancée pour les jeunes majeurs.

Il reste de grandes inquiétudes s'agissant de l'enveloppe budgétaire octroyée aux départements, insuffisante mais aussi le délaissement des jeunes en conflit avec la loi.

Le texte crée des droits différenciés entre les jeunes en fonction de leur parcours, discriminant les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse que ce soit au regard de leur prise en charge par les départements post majorité et même de leur accès à la garantie jeune.

Le collectif Interfédéral & les échanges avec la DPJJ

Le travail mené avec l'UNIOPSS, La CNAPE, la FN3S et Citoyens & Justice, dénommé « le collectif interfédéral », s'est densifié en 2021 après une année 2020 décousue en raison du covid.

Cette année, le collectif a su se mobiliser de nouveau et se concerter dans les moments importants afin de faire entendre la voix unifiée des associations habilitées justice parfois même pour mieux mettre en exergue leurs différences et expertises complémentaires :

- Participation au Comité de Direction Nationale de la PJJ le 13 janvier 2021 (*bilan de la charte d'engagements réciproques PJJ/fédérations*) ;
- Préparation commune de la réunion institutionnelle avec la DPJJ visioconférence du 12 février 2021 ;
- Courriel en date du 1er mars 2021, rappelant à la DPJJ la **richesse de nos positionnements et expertises complémentaires** nécessitant l'élaboration de contributions parfois communes parfois individuelles ;
- Contribution Uniopss/Citoyens & Justice relative au projet de cahier des charges ESEMA 12 mars 2021 ;
- Courrier adressé à Mesdames ASSASSI et CUKIERMAN, Sénatrices du groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Ecologiste (CRCE), **relatif à un amendement déposé au Sénat dans le cadre de l'examen du CJPM** en date du 5 mars 2021 ;
- Contribution au projet de circulaire de tarification 2021 de la DPJJ (*contribution écrite du 26 mars 2021*) ;
- Réunion semestrielle avec la DPJJ 16 décembre 2021 ;
- L'évaluation des chartes nationale et interrégionales d'engagements réciproques (*3 réunions 23 mars – 25 mai – 29 juin 2021 et de nombreux échanges téléphoniques et de courriels*) ;
- Travaux sur actualisation de la charte (*4 réunions : 15 septembre – 20 octobre – 10 novembre – 15 décembre*).

Concernant les réunions semestrielles interrégionales

En 2021, il y a eu peu de réunions au niveau des Directions Interrégionales en raison de la crise sanitaire.

Néanmoins, la fédération a continué d'assurer la présence d'un correspondant local ou d'un suppléant dans ces instances locales lorsqu'elles avaient lieu.

A cet effet, Sophie DIEHL, Conseillère technique – Justice des Enfants et des Adolescents de Citoyens & Justice se substitue en cas d'indisponibilité aux Correspondant(e)s Interrégionaux/ Interrégionales ou vient en binôme en fonction des thématiques traitées et des demandes locales.

Des échanges téléphoniques et points d'information par courriel en fonction des ordres du jour transmis préalablement permettent aux correspondants de porter les positionnements de la fédération.

Concernant le comité de rédaction des cahiers dynamiques

Depuis 2013, le Comité de rédaction de la revue professionnelle de la PJJ a ouvert ses portes au secteur associatif en nommant en son sein des représentants de la FN3S, de la CNAPE et de Citoyens & Justice.

Cette revue porte haut les couleurs de la complémentarité des deux secteurs en traitant les sujets d'un point de vue transversal, faisant de nos différences et similitudes une force de partage et de richesse. Sophie DIEHL, Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents de Citoyens & Justice est membre du comité de rédaction.

La fédération a également échangé tout en proposant des contributions différenciées :

- **Contributions sur la justice de proximité** (4 février 2021 ; 5 février 2021 ; 9 mars 2021 ; 12 mars 2021) ;
- **Contribution au référentiel mesure – Module Réparation pénale** (26 mars 2021) ;
- Transmission du **support de réflexion relative à la médiation pénale** aux DIRPJJ , DTPJJ et adhérents Citoyens & Justice (20 avril 2021 à la DPJJ et le 22 avril aux DIRPJJ, DTPJJ et adhérents) ;
- **Projets d'étude ou de recherche soumis à la DPJJ pour la programmation 2021-2022** (22 juillet 2021 et courriel du 4 octobre 2021). Notons que les sujets proposés par Citoyens & Justice sont les deux premiers qui apparaissent dans la liste des sujets à prioriser pour 2022 ;
- **Contribution Etats Généraux du Placement** (19 octobre 2021) ;
- **Contribution bilan 2020 de la charte d'engagements réciproques** (2 novembre 2021).

Groupes de travail

Échanges sur les pratiques des éducateurs
de réparation pénale

Réparation pénale Éducative Rétributive et
Restaurative

LES DEUX GROUPES D'ÉCHANGES DE PRATIQUES DES ÉDUCATEURS DE RÉPARATION PÉNALE

Covid oblige, pour la seconde année consécutive, les deux groupes d'échanges de pratiques de Citoyens & Justice n'ont pas pu se réunir en présentiel. Nous avons poursuivi nos réunions virtuelles à dimension nationale les 22 mars et 18 octobre 2021.

Cette formule permet aux éducatrices et éducateurs d'échanger sur les problématiques rencontrées mais ne permet pas un travail sur des livrables comme il est coutume de le faire en présentiel. Néanmoins même en virtuel ces séances permettent de mettre en exergue des expériences diverses et variées. La fédération constate une émulation collective dans les pratiques et une créativité décuplée.

Citoyens & Justice fait de nouveau le pari de pouvoir dès 2022 poursuivre ces travaux en présentiel en permettant aux associations qui le souhaitent de participer à ces réunions via visio-conférence

Affaire à suivre....

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REPARATION PÉNALE EDUCATIVE RÉTRIBUTIVE ET RESTAURATIVE

5 FÉVRIER ET 19 OCTOBRE 2021

La fédération a créé un groupe de travail sur la REPERR réunissant l'ADAES 44, APASO, l'ARSEA, ALPRADO, JEAN COTXET, FOL 74, la SAUVEGARDE DU NORD et la SAUVEGARDE 47.

Ce groupe s'est réuni les 5 février et 19 octobre 2021.

En 2021, le groupe s'est concentré sur la REPERR renforcée.

L'idée de la REPERR renforcée est née de la frustration des éducatrices et éducateurs de réparation pénale devant l'impossibilité d'aller au bout de l'accompagnement des jeunes au profil complexe par manque de temps et/ou par manque de regard extérieur.

Aussi, pour quel type de délits ou de jeunes propose-t-on une REPERR renforcée ? Avec le soutien de quel(le)s professionnel(le)s ? Les équipes vont-elles se spécialiser sur telle ou telle infraction ? Quel temps supplémentaire et quelle fréquence de rendez-vous ?

Voici une partie des questions sur lesquelles le groupe de travail s'est arrêté en 2021.

LES RENCONTRES RELATIVES À LA JUSTICE RESTAURATIVE VERSION ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

2 juillet 2021 et 15 novembre 2021

La fédération organise également des échanges en fonction de l'actualité et des besoins des adhérents.

La SAUVEGARDE DU VAL D'OISE retenue par la PJJ pour lancer un service de justice restaurative dans le 95 nous a sollicités afin de rencontrer des adhérents déjà aguerris à la création d'un service de justice restaurative version enfants en conflit avec la loi.

Nous avons donc organisé une première rencontre virtuelle le 2 juillet 2021 réunissant, la SAUVEGARDE DU VAL D'OISE, L'APCARS, ALPRADO, le SAAEMO, L'ACJM.

Cette rencontre a permis à chacun de faire part de son expérience, des difficultés rencontrées et des succès également et des pratiques qui ont fait leur preuve pour essaimer et renforcer les partenariats et ainsi développer les processus restauratifs de manière effective.

Les membres du groupe ont exprimé le besoin de poursuivre ces échanges en 2022.

Par ailleurs, il a semblé opportun à travers l'organisation d'une **journée thématique** commune de mettre à l'honneur la **convention signée par la Sauvegarde du Val d'Oise et la DTPJJ 95** comme le symbole du changement de paradigme de la justice des mineurs sur la justice réparatrice tel que fixé dans le CJPM mais aussi comme le symbole d'une complémentarité décloisonnée des savoir-faire Service public/SAH au service de parcours de jeunes pris en charge conjointement.

Nous avons donc co-organisé avec la Sauvegarde du Val d'Oise et la DTPJJ une journée thématique le 15 novembre 2021 intitulée « **La justice restaurative au cœur du CJPM** » qui fut un vrai succès commun tant en termes d'audiences que de contenu.



Consulter le Dossier spécial & les replay

www.citoyens-justice.fr

Perspectives 2022

- Mettre la Justice des Enfants et des Adolescents au cœur du projet stratégique de la fédération ;
- Interpeller les candidat(e)s aux Élections Présidentielles et législative ;
- Refondre le site internet de la fédération et notamment la partie Justice des Enfants et des Adolescents ;
- Accompagner les adhérents vers une nouvelle posture professionnelle de neutralité ;
- Développer et créer une véritable justice de proximité de la jeunesse ;
- Travailler au développement d'autres mesures alternatives à fort contenu éducatif à destination des enfants et des adolescents ;
- Travailler au développement du secteur dit conjoint (établissements et services à double habilitation) ;
- Dynamiser la Commission nationale en mobilisant de nouveaux membres (*réparation pénale, médiation, placements diversifiés, accueil de jour, mais aussi justice restaurative en transversalité avec la commission pré sententielle majeurs*) ;
- Continuer à ouvrir la commission aux chercheurs et partenaires en lien avec les thématiques travaillées ;
- Continuer de promouvoir l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables en administratif, au civil et au pénal ;
- Travailler à la réalisation de documents de communication sur les mesures JEA ;
- Développer et proposer à notre réseau, de nouvelles recherches-actions, de nouvelles expérimentations sur le versant des enfants en conflit avec la loi ;
- Travailler à une meilleure complémentarité entre les secteurs associatif et public ;
- Continuer de développer les partenariats nationaux avec des organisations impliquées dans la justice des Enfants et des Adolescents (*CNLAPS, AFMJF, AEDE, SOS villages d'enfants*) ;
- Faire reconnaître le volet pénal au sein des politiques de protection de l'enfance.



Sur le champ post sententiel, l'année 2021 a donné lieu à la consolidation de nouvelles méthodes de travail esquissées en 2020 et à l'intensification du recours à des séances de travail plus courtes, plus nombreuses et plus régulières.

Contrainte à se réunir sous la seule forme de visioconférences sur les six premiers mois de l'année (3 février et 19 mai), la commission nationale Post sententielle a profité du premier rassemblement de ses membres (3 février 2021) pour installer quatre nouveaux groupes de travail visant à :

- **Elaborer un support de communication sur le placement à l'extérieur** à destination des magistrat(e)s, services pénitentiaires et avocat(e)s avec lequel(le)s nos adhérents sont en lien au quotidien ;
- **Réaliser un support de sensibilisation** des adhérents par leurs pairs, à l'accueil de personnes condamnées ou soumises à l'obligation d'accomplir un TIG ;
- **Favoriser le développement du sursis probatoire associatif ;**
- **Soutenir le développement du placement à l'extérieur à domicile.**

PLACEMENT A L'EXTERIEUR ÉLABORATION D'UN SUPPORT DE COMMUNICATION

Craignant à la lecture du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice, que le placement à l'extérieur puisse ne pas connaître le développement qui pouvait en être attendu, Citoyens & Justice installait, dès novembre 2018, un groupe de travail visant à réfléchir aux conditions de développement du placement à l'extérieur ab initio.

Au terme des réflexions, il est apparu que les associations adhérentes de Citoyens & Justice devaient renforcer leur communication auprès de leurs partenaires (magistrat(e)s du Parquet, du Siège, services pénitentiaires, avocat(e)s...) sur cette mesure encore trop méconnue. Parmi les idées évoquées, l'élaboration d'un support de communication synthétique a été retenue et mise au travail.

C'est ainsi qu'à l'issue de quatre réunions de travail, François CATEL (ARILE -Meaux), Hubert DALBERTO (Adhérent - Personne physique), Marine DORSO (CASP-ARAPEJ - Montreuil), Cécile MAURIN (APCARS - Paris), qui s'étaient porté(e)s volontaires sur cette réflexion, aidé(e)s de Stéphanie LASSALLE et Vincent BLANCHON, respectivement Conseillère technique - Post sententiel et Chargé de communication de la fédération, ont abouti à un document de deux pages.

Jalonnées de chiffres témoignant de l'efficacité de la mesure, la première page a pour objectif de présenter la mesure de placement, sous un jour résolument nouveau, axé sur les multiples facettes de la mesure (mesure contenant et dynamisante, favorisant la mise en lien avec la société, en situant la personne acceptant un accompagnement social soutenu au cœur du dispositif).

La seconde page a quant à elle vocation à être renseignée par l'association en vue de présenter de façon synthétique la façon dont la mesure de placement à l'extérieur est mise en œuvre en son sein.



Présenté et mis au débat lors du rassemblement de la commission nationale Post sententielle du 19 mai 2021, le document finalisé a été remis aux associations dans le courant de l'été dans la perspective de le diffuser largement à compter du mois de septembre 2021.



SENSIBILISATION DES ADHÉRENTS PAR LEURS PAIRS À L'ACCUEIL DE PERSONNES CONDAMNÉES OU SOUMISES À L'OBLIGATION D'ACCOMPLIR UN TIG

Animé par le souhait de développer de façon conséquente le prononcé de la peine de Travail d'Intérêt Général, le gouvernement créait, le 7 décembre 2018, par décret, un service à compétence nationale : [l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice \(ATIGIP\)](#).

Soucieux de s'attacher la participation d'un maximum de représentant(e)s de la société civile, le ministère de la Justice s'est immédiatement rapproché d'un certain nombre de ses partenaires et a signé avec Citoyens & Justice un accord national visant à développer le Travail d'Intérêt Général.

Très rapidement après, les représentant(e)s de Citoyens & Justice étaient nommé(e)s par arrêté, au [Comité d'Orientation Stratégique de l'ATIGIP](#).

Comptant ardemment donner du sens à ces deux engagements, Citoyens & Justice s'est engagée dès l'été 2020 dans une opération de recensement des postes de TIG actifs ou en devenir, au sein des associations adhérentes.

L'opération menée sur sept mois auprès de quatre-vingt-seize associations réparties sur cinq régions (72 répondants) a abouti au constat que :

- seules neuf associations étaient impliquées dans l'accueil de personnes condamnées à un travail d'intérêt général,
- trois associations s'étaient retirées de l'accueil,
- deux associations en accueilleraient prochainement.

Sûre d'une marge de progression certaine, Citoyens & Justice, guidée par son souhait de développer au mieux le recours aux mesures alternatives à l'emprisonnement, a installé en février 2021, un groupe de travail visant à réfléchir à la meilleure façon de lever une bonne partie des freins exprimés dans le cadre de l'enquête qui avait été menée au moment du recensement des postes.

Cette initiative s'imposait d'autant plus que le sondage opéré au sein du réseau (42 révélait une satisfaction générale des

Le choix du groupe de travail s'est très rapidement porté sur l'élaboration d'un livrable visant à sensibiliser les adhérents de Citoyens & Justice par leurs pairs après avoir estimé que ces derniers étaient certainement les mieux placés pour parler des difficultés exprimées et des opportunités insoupçonnées que pouvait revêtir l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG...

Au terme de quatre réunions de travail et d'un très grand nombre d'échanges entre les participants, a été abouti à un document d'une vingtaine de pages de témoignages recueillis tout au long de l'année auprès des associations impliquées dans l'accueil de personnes condamnées ou soumises à l'obligation d'accomplir un TIG.

Les participants :

Delphine DIDIER (L'îlot - Paris), Jean-Marc EVRARD (CPCV - Saint Prix - 95), Michelle LEFEBVRE (Emergence-s - Rouen), Christian VILMER (L'îlot - Paris), aidés de Stéphanie LASSALLE et Vincent BLANCHON, respectivement Conseillère technique - Post sententiel et Chargé de communication de la Fédération

Parallèlement à ces travaux, Citoyens & Justice a mis à profit chaque réunion régionale pour aborder cette question auprès de ses adhérents.

A titre d'exemple, suite à une réunion régionale Sud-Est de Citoyens & Justice, Alexia KRISANAZ, Déléguée inter cour d'appel (DICA) de la région Sud-Est, et Charline BEAUPRE, Référente territoriale TIG dans les Alpes-Maritimes, et Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique post sententielle, se sont rencontrées le 11 mai 2021 en visioconférence en vue de faire vivre le partenariat Citoyens & Justice -ATIGIP sur la région.

Cette première rencontre a abouti à la formulation d'une demande d'habilitation TIG par l'association HARPEGES dont Alexia KRISANAZ est la Directrice et la participation de la majeure partie des référents territoriaux de la région, à la réunion régionale Sud-Est du 13 décembre 2021.

Enfin, tous les membres de l'équipe de Citoyens & Justice ont engagé [une réflexion sur les conditions d'accueil de personnes condamnées ou soumises à une obligation d'accomplir un TIG en son sein.](#)

Elle a formulé en toute fin d'année une demande d'habilitation auprès du service de l'application des peines du Tribunal Judiciaire de Bordeaux par l'intermédiaire de Maryssia MIQUEL, Référente territoriale TIG de Gironde.

RÉFLEXION ENGAGÉE SUR LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU SURSIS PROBATOIRE ASSOCIATIF

Au cours de l'examen du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice, le gouvernement a fait adopter un amendement visant à **maintenir l'articulation Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE) - Sursis Mise à l'Epreuve (SME)** au moment du remplacement du SME et de la contrainte pénale par le sursis probatoire.

De fait, toutes les associations habilitées pour la mise en œuvre du CJSE se voient depuis renforcées dans leur légitimité à se voir confier la mise en œuvre des sursis probatoires des personnes qu'elles auraient accompagnées en amont dans le cadre de leur CJSE.

Souhaitant accompagner au mieux et massivement ses adhérents dans la mise en œuvre de la peine de sursis probatoire, Citoyens & Justice a installé un groupe de travail en vue de réfléchir aux conditions de développement de la mesure au sein du réseau.

Emilie BOUTIN (ARSEEA – Toulouse), Odile DESQUIRET (ASSOEDY – Versailles), Isabelle JOLY (ESPERER 95 – Pontoise), Daniel LEITAO-LOURO (ARILE – Meaux), Elise MORIENNE (ESPERER 95), Khéra SADAOUI (AJIR – Pau), Marie SALMON (Formatrice de Citoyens & Justice) se sont porté(e)s volontaires sur cette réflexion.

Après un grand nombre d'échanges entre les participant(e)s plus ou moins investi(e)s dans la mise en œuvre de cette peine (certains d'entre eux ne la pratiquent pas encore), les cinq premières réunions du groupe de travail ont abouti à **l'actualisation du référentiel « Sursis avec mise à l'épreuve » devenu référentiel « sursis probatoire »** qui doit encore faire l'objet d'une communication au sein du réseau.

Les prochaines réunions de travail devraient être consacrées à la création de **deux nouveaux documents à destination des magistrat(e)s et/ou des associations habilitées pour la mise en œuvre de la mesure de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE).**

Par ailleurs, sous l'impulsion de Marie SALMON et la commission nationale Pré sententielle, les membres du groupe de travail ont participé le 21 octobre dernier à une présentation des grilles d'évaluation criminologique francisées par Martine HERZOG-EVANS, Professeure de Droit privé et Sciences Criminelles, dont Marie SALMON, formatrice de Citoyens & Justice avait fait usage dans le cadre du CJSE et sursis probatoire au moment où elle occupait ses fonctions d'intervenante socio-judiciaire au MARS (Reims).

En 2022, ces grilles devraient faire l'objet d'une formation dédiée proposée par le service formation de la fédération en complément de celle déjà dispensée sur le sursis probatoire, le Contrôle judiciaire socio-éducatif ou le placement à l'extérieur (PE).

Placement à l'extérieur (PE)

Placement à l'extérieur Ab-initio

Groupe de travail sur le PE

Audiences au ministère
de la Justice

RÉFLEXION ENGAGÉE SUR LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR AB-INITIO

Face aux constats que le **placement à l'extérieur ab initio** pourrait le plus souvent se dérouler sur une durée relativement courte et se solder par une remise à la rue à défaut d'avoir permis à la personne d'accéder à une place d'hébergement en fin de mesure, le groupe de travail visant à réfléchir aux conditions de son développement a émis l'opportunité de **développer une modalité déjà en place mais encore trop peu connue et répandue : le placement à l'extérieur à domicile.**

Valérie CAULLIEZ (Aurore – Paris), Emilie FRISON (AYLF – Amiens), Maxime GOUBY (Le MAS - Lyon), Nora HANNOU (APREMIS – Amiens), Jean-Marc HERREMAN (AAES – Dunkerque), Véronique JONCA (APCARS – Marseille), Valérie LIAUDET (Œuvre des prisons – Aix en Provence), Elise LOUBOUTIN (CASP ARAPEJ – Montreuil), Aberra SMAIL (ESPERER 95 – Pontoise), Christian VILMER (L'ilot – Paris) se sont porté(e)s volontaires pour réfléchir aux moyens d'agir en ce sens. En 2021, le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises.

Après avoir convenu du fait que le PE à domicile était abordé de façon suffisamment complète dans le référentiel à moins de venir alourdir les éléments qui s'y trouvaient déjà, le groupe de travail s'achemine en 2022 vers l'élaboration d'un support de communication dédié à destination des membres de l'autorité judiciaire et services pénitentiaires.

Pour ce faire, Vincent BLANCHON, Chargé de communication de la fédération, rejoindra les travaux du groupe lors de la prochaine réunion.

Sans échapper à un point d'étape des travaux engagés par les différents groupes de travail, le deuxième rassemblement de la commission nationale Post sententielle (19 mai 2021) a donné lieu pour grande partie, à un retour sur les réunions institutionnelles de Citoyens & Justice et l'actualité législative.

GROUPE DE TRAVAIL INSTALLÉ PAR LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (DAP) VISANT À DÉVELOPPER LE RECOURS À LA MESURE DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR

Au cours de l'été 2020, la Direction de l'Administration Pénitentiaire installait un groupe de travail dans le but de développer le placement à l'extérieur sous toutes ses formes.

Après s'être réuni les 23 juin, 6 juillet et 25 novembre 2020, le groupe de travail constitué de représentant(e)s de la DAP, de Citoyens & Justice, d'Emmaüs France, de la FARAPEJ et de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), s'est à nouveau rassemblé les 28 janvier et 18 mars 2021.

La première réunion a consisté, sur proposition de l'interfédéral, à identifier les zones sur lesquelles la mesure de placement à l'extérieur n'existait pas ou peu. La seconde réunion a donné lieu à un élargissement du groupe de travail aux magistrat(e)s, avocat(e)s et services pénitentiaires d'insertion et de probation en vue d'élargir l'état des réflexions.

Souhaitant ardemment voir la mesure de placement à l'extérieur prendre toute sa place dans le paysage des aménagements de peines, les membres de l'interfédéral n'ont pas ménagé leurs efforts.

Après le partage au sein du groupe de travail d'une note sur les conditions de réussite du développement de la mesure de placement à l'extérieur rédigée par leurs soins, ces derniers se sont attachés sur le premier mois de l'année à recenser les places de placement à l'extérieur existantes au sein de leurs réseaux respectifs et à établir la liste des magistrat(e)s et avocat(e)s susceptibles de venir enrichir les réflexions du groupe de travail sur la session du 18 mars.

L'effort cartographique mené conjointement par les services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'interfédéral a eu pour effet de déclencher sous l'impulsion du garde des Sceaux, le 19 avril 2021, [la création d'une plateforme dédiée au placement à l'extérieur](#) à l'image de la plateforme TIG 360° créée en vue de donner de la visibilité aux postes de TIG.

Chargée de cette nouvelle mission, l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'insertion Professionnelle des personnes placées sous main de justice a invité à deux reprises les membres de l'interfédéral en vue de les associer à la conception de ce nouvel outil (12 et 28 mai 2021).

AUDIENCE AUPRÈS DE MEMBRES DU CABINET DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Le 12 avril 2021, Marielle THUAU, Présidente de Citoyens & Justice, Odile DESQUIRET, coprésidente de la commission nationale Pré sententielle, Jean PINEAU, coprésident de la commission Justice des Enfants et des Adolescents et Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique – Post sententiel, ont été entendu(e)s par Thierry LESCOUARC'H, Conseiller services judiciaires et Roland DE LESQUEN, Conseiller budgétaire, en l'absence de Véronique MALBEC, Directrice de Cabinet, excusée.

Sur le champ post sententiel, ces derniers ont été alertés sur le fait qu'il pouvait paraître étonnant que [l'effort de développement de la mesure de placement à l'extérieur soutenu ouvertement par la DAP ne s'accompagne pas d'une augmentation budgétaire significative](#) (stable depuis deux ans).

AUDIENCE AUPRÈS DE MONSIEUR LAURENT RIDEL, DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le 10 mai 2021, Laurent RIDEL, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, accordait une audience à Marielle THUAU, Présidente, Stéphane LANDREAU, Directeur Général, Véronique DANDONNEAU, Conseillère technique – Pré sententiel et Stéphanie LASSALLE, Conseillère technique Post sententiel.

A cette occasion, les représentant(e)s de Citoyens & Justice n'ont pas manqué de revenir notamment sur la nécessité de revaloriser le prix de journée alloué à la mesure de placement à l'extérieur et d'interroger les perspectives de développement de la mesure à moyen constant.

PROJET DE LOI POUR LA CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE

Après avoir pris connaissance des termes du [Projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire](#), Citoyens & Justice a pris le parti de formuler [des propositions d'amendement](#) sur les seuls articles 5 (Limitation de la détention provisoire – 3 propositions d'amendement), l'article 9 (Libération sous contrainte de plein droit – 2 propositions d'amendement) et l'article 10 (ESR – 1 proposition d'amendement).

Ces dernières ont été adressées aux Président(e)s et Vices-Président(e)s de l'Assemblée nationale, au Rapporteur du Projet de Loi, aux député(e)s membres de la commission des Lois et de la commission des Finances ainsi qu'aux présidences des différents groupes politiques.

Tous ont été déposés par un certain nombre de député(e)s mais aucun n'a été adopté.

Face au constat que David HABIB, Député des Pyrénées Atlantique et Vice-Président de l'Assemblée nationale avait déposé et défendu la majeure partie de ses propositions d'amendement, Citoyens & Justice lui a proposé un temps d'échange en vue de lui présenter de manière plus précise les activités et positionnements de la fédération et échanger sur la suite qu'elle pourrait donner à ses propositions notamment dans la perspective du passage du texte au Sénat.

Une rencontre sous forme de visioconférence a eu lieu le 12 avril 2021.

Cette rencontre a été suivie d'un entretien avec Sixtine AUMONT, une de ses attachées parlementaires, sur le déroulement du parcours parlementaire des lois, le processus des amendements, les navettes parlementaires, le travail des groupes afin que Citoyens & Justice gagne en efficacité dans ses actions de plaidoyer.

Par la suite, Stéphane LANDREAU, Directeur Général, Véronique DANDONNEAU, Conseillère Technique – Pré sententiel, Sophie DIEHL, Conseillère technique – Justice des Enfants et des Adolescents, Stéphanie LASSALLE, Conseillère technique – Post sententiel, ont été auditionné(e)s par Agnès CANAYER, Sénatrice et Philippe BONNECARRERE, Sénateur, le 22 juin 2021, en vue de l'examen du Projet de loi par la Commission des Lois du Sénat (*15 septembre 2021*).

Cette audition fut l'occasion pour les représentant(e)s de Citoyens & Justice de présenter l'ensemble des propositions d'amendement proposées aux député(e)s ainsi que leur positionnement quant à la nécessaire [création d'une Enquête Sociale d'Orientation Pénale \(ESOP\)](#) et [l'Alerte Judiciaire Avant Poursuites \(AJAP\)](#) alors que le gouvernement avait obtenu l'abrogation du Rappel à la Loi un mois plus tôt (25 mai 2021).

Face au constat que Agnès CANAYER et Philippe BONNECARRERE avaient déposé un amendement proposant de [remplacer le rappel à la loi par un avertissement solennel probatoire](#) sans réel dimension socio-éducative, Citoyens & Justice a porté à la connaissance de l'ensemble des sénateurs et sénatrices, membres de la Commission des Lois, les propositions d'amendement et notes de positionnement qu'elle avait rédigées sur l'ESOP et l'AJAP afin de nourrir les débats sans que cette démarche ait été suivie d'effets....

Par la suite, Citoyens & Justice s'est encore mobilisée à l'occasion de l'examen du projet de loi en séance publique au Sénat en adressant à l'ensemble des sénatrices et sénateurs une liasse de six amendements dont quatre nouveaux sans qu'aucun d'entre eux aient été adoptés.

Par ailleurs, Citoyens & Justice a participé activement à la mobilisation inter-organisationnelle orchestrée par l'OIP – Section française.

Cette dernière s'est soldée par la signature par 19 associations et organisations intervenant dans le champ prison-justice d'une lettre ouverte contenant des observations et recommandations concernant les dispositions relatives à la détention et à l'exécution des peines privatives de liberté.

Cette dernière a été adressée à l'ensemble des député(e)s, le 18 mai 2022. Retravaillée et signée par 23 organisations, elle a été adressée par la suite à l'ensemble des sénatrices et sénateurs les 23 juillet et 13 septembre 2021.

Enfin, le 28 avril 2021, Citoyens & Justice a aussi participé à la [journée d'échanges relative à la réforme du statut du travailleur détenu prévue par les articles 11 à 15 dudit projet de loi](#) (création du contrat d'emploi pénitentiaire et ouverture de nouveaux droits sociaux) organisée par l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice.

INSTAURATION DU BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT

Le [bracelet anti-rapprochement](#) comptant parmi les obligations pouvant être associées à une peine, le deuxième rassemblement de la commission nationale Post sententielle a donné lieu à une [présentation succincte du dispositif](#) en insistant sur le fait que les associations chargées de la mise en œuvre de la peine de sursis probatoire devaient compter sur la participation d'un nouvel acteur : les personnes habilitées chargées du contrôle à distance du dispositif électronique mobile anti-rapprochement auxquelles ont été confié le contrôle du respect des distances d'alerte et pré-alerte, le contact aux forces de l'ordre et l'avertissement des personnes protégées en cas de non-respect de la distance d'alerte.

PARTICIPATION DE CITOYENS & JUSTICE AU COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE (ATIGIP)

Depuis 2020, Citoyens & Justice, représentée par Stéphanie LASSALLE (titulaire) et Stéphane LANDREAU (suppléant), compte parmi les membres du Comité d'Orientation Stratégique de l'ATIGIP.

Après un point d'étape des travaux engagés par les différents groupes de travail et l'actualité législative, le troisième rassemblement de la commission nationale Post sententielle (*30 septembre 2021*) a donné lieu pour grande partie, à un retour sur les réunions institutionnelles de Citoyens & Justice et l'évolution de l'activité des associations adhérentes sur les années 2020-2021.

En 2021, ce dernier s'est réuni à deux reprises, les 7 juin et 14 décembre. A chaque occasion, Citoyens & Justice a profité de cette instance pour porter une nouvelle fois la voix des intervenant(e)s socio-judiciaires chargé(e)s des ESR qui restent privé(e)s de l'accès à la Plateforme TIG 360° qui leur permettrait pourtant de vérifier plus facilement la faisabilité d'une condamnation à un TIG.

Le 30 septembre 2020 déjà, Albin HEUMAN, Directeur de l'ATIGIP, annonçait que la revendication de la fédération ne rencontrait pas d'opposition politique. La difficulté résidait plutôt dans le fait que l'ATIGIP n'était pas en mesure d'établir et surtout mettre à jour une quelconque liste des personnes habilitées. Elle n'était pas davantage en mesure d'identifier quelle direction au sein du ministère pourrait remplir ces missions.

Lors du Comité d'Orientation Stratégique du 14 décembre 2021, revenant sur la question, la fédération a trouvé le soutien de Laurent RIDEL, Directeur de l'Administration Pénitentiaire pour qui, en 2022, il ne devrait pas être trop difficile d'établir la liste des personnes habilitées.

Sur suggestion d'Albin HEUMAN, Citoyens & Justice adressera en début 2022 un mail à Sébastien GALLOIS, Secrétaire Général Adjoint au ministère de la Justice, Directeur de l'ATIGIP de façon à faire progresser favorablement la démarche à engager.

Par ailleurs, le 07 juin 2021, l'ATIGIP informait les membres du Comité d'Orientation Stratégique du lancement d'une étude de l'impact social de l'ATIGIP à laquelle Citoyens & Justice a pris part en participant à une première réunion sur le sujet le 20 juillet 2021.

TEMPS D'ÉCHANGES AVEC JUSTINE RENAULT, CHEFFE DU DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES ET DES PARTENARIATS À LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le 20 septembre 2021, Citoyens & Justice rencontrait en visioconférence Justine RENAULT, nouvelle Cheffe de département des politiques sociales et des partenariats.

En lien régulier avec le département parcours des peines, Citoyens & Justice souhaitait **élargir ses relations de travail à l'ensemble des politiques sociales** dont le département de Justine RENAULT à la charge.

A ce jour, peu de travaux menés semblaient intéresser directement le champ d'intervention de Citoyens & Justice.

Toutefois, la fédération reste en veille notamment sur la question hébergement/logement et Point d'accès aux droits qu'elle a longuement l'occasion de documenter au moment de l'évaluation de la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie à l'Administration Pénitentiaire.

En effet, s'intéressant de très près à la question de l'accès aux droits des personnes en sortie de détention, que ce soit à l'occasion d'un aménagement de peine ou pas, Citoyens & Justice maintient son intérêt quant aux conditions de maintien ou d'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice ou sortant de prison.

Alors que les travaux engagés par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) **sur le maintien du logement des personnes incarcérées pour de courtes peines privatives de liberté** semble toujours à l'arrêt, Citoyens & Justice a remis en juin 2021 à la Direction de l'Administration Pénitentiaire **une note reprenant pour 2020 :**

- Le **nombre de personnes détenues** bénéficiant d'un Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL),
- Le **nombre d'actions engagées** en matière d'accès à l'hébergement et au logement au sein des établissements pénitentiaires,
- Le **nombre de personnes sortant de prison** ayant pu conserver leur logement à leur sortie parmi les personnes orientées et prises en charge par les associations du réseau de la fédération.
- Le **nombre de personnes sortant de prison** ayant pu accéder à un hébergement ou un logement à leur sortie parmi les personnes orientées et prises en charge par les associations du réseau de la fédération.

RETOUR SUR LE TROISIÈME APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACT'ICE ET LE LANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ PRISON/JUSTICE PAR L'ASSOCIATION POSSIBLE

Comptant parmi les partenaires de la première heure du Programme Act'Ice, Citoyens & Justice s'est à nouveau mobilisée cette année aux côtés de l'association POSSIBLE et de l'incubateur Rhonalpia, porteur du Programme que ce soit à l'occasion du comité des partenaires Act'Ice (4 mai 2021), une session de travail autour d'un des projets de la promotion 2021 qui avait besoin d'identifier de nouvelles pistes de développement de son activité (18 mai 2021), la soirée de clôture du programme 2021 (30 septembre 2021) ou de multiples communications faites autour du programme notamment concernant le lancement de l'appel à projets 2022.

Par ailleurs, le dernier rassemblement de la commission nationale Post sententielle a été l'occasion pour l'association Possible, d'informer les membres de la commission, de sa volonté de créer avec l'équipe du programme « Prisons » de la Fondation de France, une communauté Prison/justice.

Loin d'être une structure juridique supplémentaire, cette communauté aura vocation à favoriser les échanges entre ses membres sous différentes formes (discussions, capitalisation d'expériences...).

A ces fins, la Fondation de France a organisé les 7 et 8 octobre 2021, le séminaire « Acteurs de solutions Justice-Prisons » en vue de lancer la communauté, de mettre en relation différents acteurs et de proposer un temps d'échanges et de partage d'expériences, première étape à la création de cette communauté. Invitée pour l'occasion, Citoyens & Justice y a pris naturellement part et entend bien suivre et participer aux réflexions et travaux de la communauté.

LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION PAR LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE SUR LE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR À DESTINATION DES ADOLESCENTS

A l'occasion du Séminaire « Acteurs de solutions Justice-Prisons », Anne COQUET, Sous-Directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'est rapprochée de Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique – Post sententiel, en vue d'engager une réflexion sur les conditions de création d'une mesure de placement à l'extérieur à destination des adolescent(e)s condamné(e)s à de courtes peines de détention.

Le 12 novembre 2021, Sophie DIEHL, Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents et Stéphanie LASSALLE, engageaient un premier échange avec Anne COQUET et son service sur le sujet.

Rendez-vous a alors été pris pour le début de l'année 2022.

« EXTRA-MUROS : UNE PEINE SANS MUR » UN FILM DOCUMENTAIRE DE CATHERINE RECHARD

Enfin, le troisième rassemblement de la commission nationale Post sententielle fut l'occasion de présenter le [dernier film documentaire de Catherine RECHARD](#) « Extra-muros : une peine sans murs ».

Se prêtant à merveille à faire connaître la mesure de placement à l'extérieur et le métier d'Intervenant socio-judiciaire au plus grand nombre, ce film pourrait massivement servir à l'organisation de projections-débats sur l'année 2022, date à laquelle la fédération fêtera ses 40 ans.

Sans avoir pu être abordées en commission nationale, Citoyens & Justice a participé à un certain nombre d'instances.



COMMISSION D'ENQUÊTE VISANT À IDENTIFIER LES DYSFONCTIONNEMENT ET MANQUEMENTS DE LA POLITIQUE PÉNITENTIAIRE FRANÇAISE

Le 21 octobre, la fédération était auditionnée par la Commission d'enquête visant à [identifier les dysfonctionnements et manquements de la politique pénitentiaire française](#).

A cette occasion, Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique – Post sententiel, a relevé la nécessité de laisser plus de place à la mesure de contrôle judiciaire socio-éducatif dans les travaux législatifs, de s'inscrire dans une réelle démarche d'évaluation et d'analyse des pratiques professionnelles avant de légiférer et de travailler à une meilleure coordination des acteurs.

Sophie DIEHL, Conseillère technique - Justice des Enfants et des Adolescents, a pour sa part, souligné que [les Mineurs Non Accompagnés ne devaient pas être appréhendés de façon plus défavorable que les autres enfants et adolescents](#).

A ce titre, ils ne sauraient être davantage incarcérés ou soumis à des transferts plus nombreux. Elle a par la suite indiqué la nécessité pour la DAP [de réfléchir à l'instauration d'une charte d'engagements réciproques avec le secteur associatif](#) à l'instar de celle qui lie ce dernier à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

CONTRIBUTION AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

Face au constat que les [États Généraux de la Justice](#) s'intéressaient peu à la place occupée par le secteur associatif dans la mise en œuvre de la politique pénale, Citoyens & Justice n'a pas demandé à être auditionnée par la mission « Justice pénitentiaire et de réinsertion » pilotée par Isabelle Gorce, Première Présidente à la Cour d'Appel de Bordeaux.

Elle a en revanche adressé quatre contributions écrites relatives aux missions « Simplification de la procédure pénale », « Pilotage des organisations », « Justice de protection » et « Justice pénitentiaire et de réinsertion ».

FORUM DE LA DAP PARTICIPATION DE CITOYENS & JUSTICE

Comme ces deux dernières années, Citoyens & Justice a été invitée à participer aux Forums de la DAP.

Ouverts à tou(te)s, ces derniers permettent généralement à l'auditoire de se voir présenter des regards croisés sur des thématiques en lien direct avec la vie en détention et d'en échanger.

Quatre forums étaient proposés cette année.

Citoyens & Justice a pris part à celui sur

La surveillance électronique

Bracelet électronique : la Prison à domicile ?
21 mai 2021

&

L'abolition de la peine de mort

40ème anniversaire de l'abolition de la peine de mort
22 octobre 2021

PARTICIPATION DE CITOYENS & JUSTICE AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES JUGES DE L'APPLICATION DES PEINES (ANJAP) « APPLICATION DES PEINES ET SÉCURITÉ »

Fortement intéressée par la question à laquelle l'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines se proposait de réfléchir, Citoyens & Justice assistait au colloque de l'ANJAP le 19 novembre 2021.

A cette occasion et en réponse à une observation portée par Cécile DANGLES, ex-présidente de l'ANJAP qui a rejoint l'équipe du Contrôleur Général des Lieux de privation de liberté, **sur la disparition d'un certain nombre de places de placement à l'extérieur au sein du secteur associatif**, Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique - Post sententiel, n'a pas manqué d'indiquer que si les associations avaient aujourd'hui, faute d'un financement adapté, un genou à terre, elles étaient encore bien présentes fortes du militantisme et professionnalisme des équipes en place et qu'elles entendaient continuer de remplir au mieux leurs missions.

*Si les associations avaient aujourd'hui, faute
d'un financement adapté, un genou à terre,
elles étaient encore bien présentes fortes du
militantisme et professionnalisme
des équipes en place
et qu'elles entendaient continuer de remplir
au mieux leurs missions.*

SERVICE FORMATION

Conformément à nos projections, le service formation a dû faire face à de nombreux événements durant l'année 2021.

Les confinements successifs générant des difficultés de déplacement ont occasionné de nombreuses déprogrammations ou reports de formations.

Par ailleurs, la recherche d'une nouvelle plateforme de gestion de la formation (CRM), la certification Qualiopi, l'émergence d'un projet d'envergure avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), et une demande exponentielle du nombre de formations, ont considérablement impacté le service formation.

CATALOGUE
FORMATIONS
2022
CITOYENS
& JUSTICE
au carrefour
du social
et du judiciaire



En comparant les meilleures années 2019 et 2021, une évolution de 31% du nombre de jours de formation pose la question du caractère éphémère d'un éventuel rattrapage dû à une paralysie générale empêchant les professionnel(le)s de se former, ou bien s'agit-il d'une dynamique qui commençait à s'amorcer en 2019 et qui se déploie en 2021 ?

Les courbes des prochaines années permettront d'y répondre, mais ce bouleversement inattendu met en lumière la nécessité, et quelquefois l'urgence pour les professionnel(le)s du secteur social et socio-judiciaire, de se former à la singularité de notre métier.

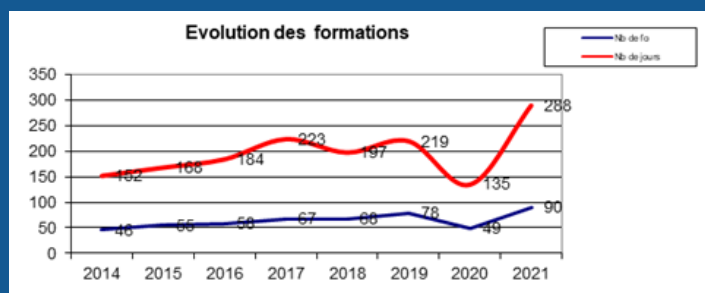
Légèrement minoritaires jusqu'en 2016, les structures sociales non adhérentes investissent drastiquement en 2017 malgré l'effet d'un appel d'offres ponctuel mais massif de l'Administration pénitentiaire.

Le point d'équilibre avec les adhérents de la fédération attendu en 2019, se rompt avec l'épidémie, alors que les associations adhérentes se mobilisent massivement en 2021.

C'est essentiellement à travers les formations menées sur site (en intra) que se traduit la hausse générale du nombre de formations.

Dans le même temps, les formations « inter » évoluent sensiblement.

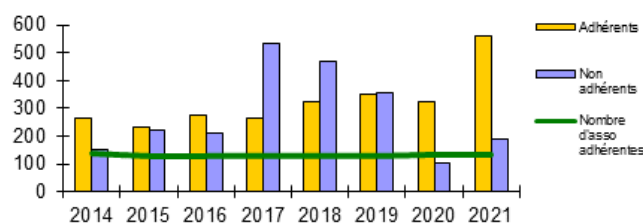
Si l'on observe sur le terrain quelques tentatives de mutualiser les projets, le nombre de formations régionales restent très faibles.



Ce graphique illustre bien les fortes turbulences des dernières années. 90 formations réalisées, 288 jours de formation auprès de 750 stagiaires, des chiffres jusque-là encore jamais atteints. À titre de comparaison, c'est près de 70 jours de formations supplémentaires par rapport à l'année 2019 déjà très volumineuse.

En toute logique cette tendance impacte fortement le produit formation qui atteint le record de 388 000€, plus de 2 fois supérieur à celui de 2020.

Répartition adhérents / non adhérents



En savoir + sur le service formation

PLUS-VALUE DES FORMATIONS CONSTATÉE PAR LES PARTICIPANT(E)S

Total écart entrée/sortie :
+ 3 points.

Afin de mesurer l'opérationnalité de nos formations, nous avons élaboré un nouvel indicateur permettant d'évaluer le niveau de connaissance des participant(e)s, avant puis après la formation.

Sur ces éléments déclaratifs, (quelquefois surestimés par les stagiaires à l'entrée en formation), **les professionnel(le)s s'auto-évaluent à un niveau de connaissance du sujet d'environ 5/10**, et ils indiquent **avoir progressé de plus de 3 points en moyenne après la formation** (toutes formations confondues sur l'ensemble de l'année).

LES THÈMES DE FORMATION LES PLUS SOLLICITÉS

Parmi les thèmes prépondérants, une fois encore les **Techniques professionnelles** occupent la première place avec **36 formations mises en œuvre**.

Comme chaque année, les Sauvégardes plébiscitent les formations relatives aux « **Ecrits professionnels** » ainsi que les « **Techniques d'entretien en protection de l'enfance** ». Parmi les plus demandées en 2021 « **L'oral aux assises** » et « **L'oral du travailleur social** ».

12 formations réalisées sur le thème de la **Criminologie**,

15 formations pour les **Mesures présententielles**,

1 formation sur « **le sursis probatoire** » délivrée pour la catégorie Post sententiel.

Justice des Enfants et des Adolescents
Criminologie et Troubles du comportement
Mesures pré sententielles
Justice Restaurative
Techniques professionnelles
Droit et procédure judiciaire

Pour les formations qui relèvent de la **Justice des enfants et des adolescents** le thème de « **L'évaluation du danger** » a été particulièrement sollicité.

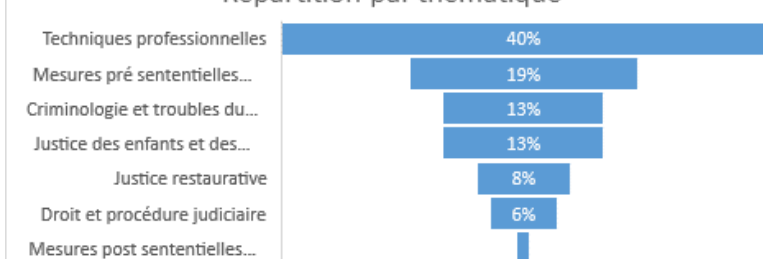
Parmi les autres thèmes :

« **Autorité parentale et cadre juridique** », « **Accompagner l'adulte dans sa fonction parentale** » soit au total **14 formations réalisées** dans cette catégorie.

7 formations sur **Justice restaurative** ont été délivrées : « **Les fondamentaux** » ; « **Les médiations restauratives et pratiques innovantes** », ainsi que « **Pratiquer la JR auprès des enfants et adolescents victimes ou auteurs** » élaborée spécifiquement pour les pôles territoriaux de la PJJ.

Au chapitre du **droit pénal**, cette année, les participant(e)s sont essentiellement des professionnel(le)s issu(e)s du secteur social accueillant des justiciables qui ont souhaité acquérir des connaissances sur la chaîne pénale afin de pouvoir mieux situer leur action d'accompagnement.

Répartition par thématique



PARMI LES FORMATIONS MARQUANTES :

LA MÉDIATION PÉNALE POUR LES MINEURS

Le code de justice pénal des mineurs entré en vigueur en septembre 2021 introduit le recours à la médiation en alternative aux poursuites ou dans le cadre du module de réparation de la Mesure Judiciaire Educative.

La médiation peut être mise œuvre par les services du service public (SP) ou du service associatif habilité (SAH).

Dans tous les cas, l'éducatrice ou l'éducateur qui assure la mise en œuvre de la médiation doit avoir bénéficié d'une formation spécifique.

Dans ce contexte, l'ENPJJ a fait appel à Citoyens & Justice pour son expertise sur les mesures de « médiation pénale », et de « Réparation pénale mineur ».

Nous avons élaboré un programme spécifiquement adapté aux agents du service public afin de les initier à cette mesure.

Mise en place à Roubaix pour la première fois en décembre 2021, cette formation a pour objet d'explorer notamment les points saillants : **Les nouveautés du Code pénal de la Justice des mineurs (CJPM), la médiation pénale, la réparation pénale, la justice restaurative, et l'articulation de toutes ces mesures.**

Le stagiaire explorera les avantages et limites de la médiation, les dangers de la rencontre, les outils, les spécificités liées à la victime sur le plan psychologique et sa place dans la mesure, la méthode des entretiens individuels et ses compétences organisationnelles et relationnelles.

FORMATION À DISTANCE (FOAD)

Compte tenu des aléas auxquels ont été soumises les associations (difficultés de déplacement, présence incertaine, mesures sanitaires restrictives...

3 formations se sont tenues à distance :

- Les fondamentaux de la justice restaurative ;
- Groupe de parole auteurs des violences ;
- Sensibilisation à la justice pénale.

Rappelons ici que la mise à disposition de matériel adéquat dans le cadre des FOAD reste une condition majeure de réussite de la formation à distance.

Il est essentiel que les directions veillent à mettre à disposition des professionnel(le)s apprenant(e)s **le matériel nécessaire propice** à un environnement calme et **l'assurance** de lui permettre une **forte concentration** sur les heures dédiées à la formation.

QUALIOPi

Outre l'assurance d'une démarche qualité rigoureuse, rappelons que la **certification Qualiopi** est un **préalable obligatoire pour tous** les organismes de formation bénéficiant de fonds mutualisés ou de fonds publics.

Afin d'être en totale conformité, l'audit s'est tenu le 24 septembre avec l'organisme ISQ.

12 critères sur **32** ont été vérifiés de façon très méticuleuse.

En l'absence de non-conformité majeure ou mineure, la **certification a été remise pour une durée de 3 ans** avec un audit de contrôle dans 18 mois.

PLATEFORME CRM

Outil de gestion administrative et relation client)

Le premier semestre de l'année 2021 a été pour partie consacré à l'élaboration d'un cahier des charges et la recherche de prestataires développant un **logiciel permettant la gestion administrative du service formation**.

La société Queoval a été retenue.

Le transfert des bases de données et l'appropriation de ce nouvel outil a permis la transposition des premières formations en décembre.

Parallèlement, nous avons dû articuler la plateforme avec le nouveau site internet et notamment le partage des modalités d'inscription en ligne ; l'adaptation et la refonte totale des procédures de travail sont venues s'ajouter à une charge de travail déjà très conséquente.

Queoval annonce des évolutions du logiciel au cours du premier semestre 2022 qui nécessiteront de nouvelles adaptations.

TESTS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES EN FIN DE FORMATION

Rappelons que les formations relevant du certificat d'intervenant socio-judiciaire sont sanctionnées par un **questionnaire d'évaluation des connaissances**.

Nous imposons un **taux de présence supérieur ou égal à 75%** pour pouvoir prétendre à l'évaluation des connaissances.

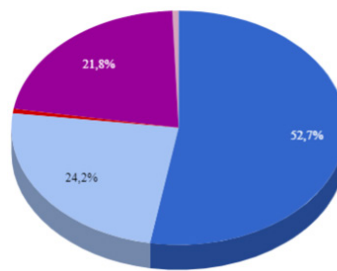
En premier lieu nous tenons à **souligner une assiduité remarquable des participant(e)s**, puisque seulement l'un d'entre eux n'a pu se soumettre aux questionnaires de connaissance faute de présence suffisante.

Les réticences observées il y a 10 ans ont été largement surmontées puisqu'aujourd'hui **78% des participant(e)s acceptent de se soumettre à un questionnaire de connaissances** au terme de la formation.

Parmi les bons résultats soulignons aussi que plus de **52% d'entre eux obtiennent une note supérieure à 8/10**. C'est au total **77% des participant(e)s qui ont acquis les fondamentaux** de la formation suivie.

Nous tenons à les saluer ici pour leur performance.

Etat général des résultats (ISJ 2021)



- Résultat supérieur à 80%
- Résultat entre 50% et 79%
- Résultat inférieur à 50%
- Evaluation refusée (A fourni une adresse courriel)
- Présence insuffisante en formation pour validation

TAUX DE SATISFACTION DES PARTICIPANT(E)S

81 % des personnes interrogées se disent satisfaites et recommanderaient cette formation à 96%.

Les participant(e)s considèrent que dans **62%** des cas, la formation n'a pas été préparée avec la hiérarchie ou que celle-ci n'a pas fourni d'informations suffisantes.

En revanche **67%** des participant(e)s pensent qu'il ne serait pas possible de suivre cette formation partiellement à distance.

31%

des formations
sont construites
en équipe

11%

des formations
ont pour origine les
professionnel(le)s

97%

des apprenant(e)s mettent
en pratique les nouvelles
connaissances acquises

MESURE D'IMPACT DES FORMATIONS SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Pour la première fois cette année, nous avons souhaité mesurer l'impact de la formation auprès des directions et/ou des supérieur(e)s hiérarchiques à travers un questionnaire renseigné 6 mois après chaque formation sur site.

Ils indiquent que dans **31% des cas**, la mise en œuvre de cette formation s'est faite en concertation avec leurs équipes, et que dans **11% des cas**, les professionnel(le)s sont à l'origine du projet. Notons que ces éléments sont conformes avec les déclarations des participant(e)s.

Très majoritairement la **principale motivation des directions**, est de permettre aux professionnel(le)s d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouveaux outils, de développer leurs compétences, et harmoniser les pratiques au sein de la structure.

« Mettre à jour les connaissances » et « prendre de l'assurance » sont des objectifs secondaires.

Les directions indiquent que dans **97% des cas**, les professionnel(le)s **mettent en pratique les nouvelles connaissances acquises**, pour le reste, ils n'ont pas eu l'opportunité de pratiquer.

Les points forts de la formation sont les suivants : l'adaptation aux attentes des stagiaires, L'expertise de la formatrice ou du formateur, la pédagogie de la formatrice ou du formateur, suivi de l'organisation et la qualité du programme. En commentaires libres, certains soulignent la réactivité du service formation.

Dans les axes d'amélioration, quelques directions souhaiteraient davantage de cas pratiques, d'autres expriment les difficultés techniques de l'association à mettre à disposition du matériel nécessaire pour la FOAD.

Dans 100% des cas, la ou le supérieur(e) hiérarchique recommanderait la formation en question.

80% des personnels de direction interrogés indiquent un taux de satisfaction de 4 étoiles et plus (sur 5 étoiles maximum).

PERSPECTIVES DU SERVICE FORMATION

Nous allons suivre attentivement l'évolution des demandes de formation en forte croissance ces dernières années.

De grands chantiers ont été mis en œuvre lors de cette année 2021, mettant sous tension le service formation.

Les demandes croissantes, et les projets d'envergure, interrogent sur les limites de capacité humaine, technique et matérielle du service formation au regard des perspectives de développement.

Si nous souhaitons développer notre capacité à absorber et traiter avec autant de rigueur et de qualité de nouvelles formations, le service formation devra se réorganiser et l'équipe pédagogique devra être renforcée.

Les premiers éléments de l'année 2022 laissent entrevoir une accélération forte des demandes qui nécessitera probablement de redimensionner le service formation ou de prioriser les projets.

COMMUNICATION



www.citoyens-justice.fr

Cette année marque une transition pour la communication de Citoyens & Justice.

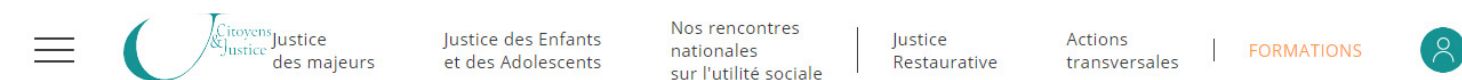
Tout d'abord, les travaux initiés sur la nouvelle stratégie de communication des 5 prochaines années a permis de **fixer des objectifs nouveaux, d'affirmer une volonté d'ouverture vers un public plus large, de valoriser son rôle sociétal, et d'accroître le soutien aux adhérents en termes de visibilité.**

Plus concrètement, les travaux et la mise en ligne d'un nouveau site internet, 10 ans après le précédent, marquent une nouvelle approche dans la présentation des informations de la fédération, avec une visée plus pédagogique.

Cette deuxième année de crise sanitaire a par ailleurs conduit la fédération à continuer de s'adapter et d'instaurer de nouvelles pratiques, à continuer de se mobiliser auprès des partenaires associatifs afin de porter la voix du secteur socio-judiciaire.



LE SITE INTERNET



En 2021, 148 articles ont été publiés sur le site internet de la fédération. La baisse du nombre d'articles mis en ligne par rapport à l'année dernière (-44.5 %) s'explique par un besoin d'informations relatives à la covid-19 moins importants en comparaison avec le début de la pandémie.

Au global, cela entraîne par voie de conséquence une baisse du nombre de pages consultées en 2021, avec un total de **138 000 pages vues** (-14%). Individuellement, on remarque cependant que **les internautes ont passé plus de temps sur le site internet** et ont consulté plus de pages lors de leur connexion.

L'année 2021 marque la refonte du site internet de la fédération.

Comme nous l'annoncions l'an dernier, le prestataire du site internet et de la plateforme formation ayant déposé le bilan, Citoyens & Justice se voyait dans l'obligation de trouver un nouveau prestataire pour ces deux services.

La fédération a donc repensé le design du site internet, son accessibilité et son ergonomie, 10 ans après la dernière refonte du site.

Les travaux ont débuté dès le mois de février, avec l'élaboration d'un cahier des charges et la recherche d'un prestataire.

Souhaitant travailler avec une agence locale, la fédération s'est orientée après plusieurs rencontres vers l'agence web Influa, basée à Bordeaux.

De juin à décembre, de multiples réunions ont eu lieu afin de (re)penser la présentation du site, son architecture, toujours dans l'objectif de rendre accessibles et lisibles les actions de la fédération.

Ce site a été mis en ligne le 20 décembre 2021

Les délais imposés par l'arrêt des services de notre ancien prestataire ne nous ont pas permis de mettre en ligne un site internet entièrement finalisé.

Celui-ci sera donc complété tout au long de l'année 2022, enrichi de nouveaux contenus et catégories visant à mettre en exergue l'ensemble de nos activités socio-judiciaires.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

LES LETTRES AUX ADHÉRENTS

47

Lettre aux
adhérents

47 lettres aux adhérents ont été adressées au réseau en 2021, à une base de données composée de 970 contacts. Le **taux d'ouverture de ces emails est de 28 %** (égal à l'an dernier).

TH
ÉM
AT
IQ
UE

Assemblée générale ordinaire de Citoyens & Justice

[SAH/PJJ] Circulaire de tarification 2021

Rapport d'activités 2020

Recrutement d'une conseillère animation réseau

Lutte contre les violences au sein du couple

[CJPM] Interpellez vos sénateurs

Assises de France Victimes

Projet fédéral et stratégique de la fédération

Accompagnement des auteurs de violences conjugales

Guide des bonnes pratiques du CIPDR

Projets du CIPDR

Bracelet anti-rapprochement et ESR
Décret relatif au DPR

Cotisation 2021

Justice de Proximité

[ESR] La revalorisation tant attendue !

[FIPDR] Appel à projets 2021

DPR-MPR Guide de la réforme tarifaire

Grande consultation du Mouvement associatif

Associations

Marché public CJPP-PE

Projet de loi pour la Confiance dans l'IJ

Pass sanitaire et Obligation vaccinale

Nouveaux adhérents C&J

Élections régionales 2021

Adhésion à C&J

Rôle des régions et des commissions C&J
Composition du Bureau et du CA
Ressources documentaires
CPCA

LES LETTRES D'INFORMATIONS

12

Lettres
d'informations

12 lettres d'informations ont été adressées à l'ensemble des contacts de Citoyens & Justice en 2021.

Ce format a été utilisé afin de **promouvoir les événements** de Citoyens & Justice (webinaire sur les mesures alternatives aux poursuites à l'heure de la justice de proximité, la justice restaurative au cœur du CJPM, la lutte contre les violences conjugales : le défi de l'accompagnement des auteurs), le **rapport d'activité 2020**, les **vœux** de la fédération, et le **changement de direction** à Citoyens & Justice.

Autres supports :

5

Formation
Actualités

5 « formation actualités » ont été adressés à l'ensemble des contacts du service formation (environ 1700 contacts) en 2021.

Cette newsletter reprend les dates des dernières formations et celles en cours de programmation. Les taux de consultation et d'ouverture de ces emails sont les mêmes que pour les lettres aux adhérents.

Le « **Zoom actualités** » reprend l'ensemble des articles mis en ligne la semaine précédente, et permet si besoin de mettre en exergue une information importante pour les adhérents.

Ce format est particulièrement consulté par les adhérents de Citoyens & Justice puisqu'il offre une vue exhaustive des mises sur site (articles, offres d'emploi, lettres aux adhérents...) pour les personnes qui n'ont pas le temps de consulter quotidiennement les actualités de la fédération.

LES ÉVÉNEMENTS

*Les mesures alternatives aux poursuites
à l'heure de la justice de proximité
7 avril 2021 - Webinaire*



[Consulter le Replay](#)

Lors de la présentation du budget 2021 consacré à la justice en septembre 2020, le ministre de la Justice et garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti faisait part de sa volonté de promouvoir la justice de proximité, notamment via des financements prioritaires.

Les missions de Citoyens & Justice et le développement de la justice de proximité sont intrinsèquement liés. La fédération contribue à l'élaboration de politiques publiques judiciaires qu'elle met en œuvre sur l'ensemble du territoire national grâce à ces adhérents. Elle participe ainsi à la cohésion sociale grâce au rôle qu'elle joue dans la chaîne pénale, au plus près des justiciables, qu'ils soient auteurs ou victimes.

A ce titre, Citoyens & justice a organisé son premier webinaire le 7 avril 2021, dédié aux « mesures alternatives aux poursuites à l'heure de la Justice de proximité ».

La Fédération a convié le ministère de la Justice ainsi que certaines de ses directions (Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse), un Magistrat Délégué à la Politique Associative et à l'Accès au Droit (MDPAAD), ainsi que des associations adhérentes (la Sauvegarde des Yvelines, l'Adaes 44, la Sauvegarde 56) afin d'aborder cette thématique et les actions innovantes existantes sur le territoire.

Ce webinaire a permis d'établir un état des lieux des mesures alternatives aux poursuites en France et de promouvoir les complémentarités des secteurs public et associatif habilités dans la mise en œuvre de cette politique pénale.

Plus de 180 personnes étaient présentes, une réussite pour un premier webinaire ! Un dossier spécial a été réalisé avec le replay intégral de la matinée, ainsi que des interviews de professionnel(le)s que vous retrouverez sur le site de la fédération ainsi que sur sa chaîne YouTube.

Une journée consacrée au projet stratégique de Citoyens & Justice et au départ en retraite de Denis L'Hour-Clavel, directeur général de 1999 à 2021 29 septembre 2021 - Paris

La fédération a entrepris de rédiger **son projet stratégique pour les 5 années à venir**. Elle a donc organisé une **matinée de rencontre avec ses adhérents** afin de leur donner la parole, de recueillir leur aspiration sur le devenir de Citoyens & Justice, et d'échanger autour du projet stratégique et fédéral autour de **5 grandes thématiques : la vie associative, le financement et le modèle économique, le plaidoyer et l'implication des usagers, l'événementiel, et le partenariat et la recherche**.

La journée a été animée par Béatrice DELPECH, Directrice Adjointe relations associatives de UFC que Choisir, et chaque thématique a été présentée par une association du réseau, parfois à deux voix (*l'AAPé, l'ARSL, le CASP ARAPEJ, l'îlot, la Lucarne d'Ariane, Permis de construire, Possible*).

Plus de 50 associations ont participé à ces échanges qui ont été productifs et ont permis de dégager des pistes de réflexions pour le conseil d'administration.

L'après-midi était dédié au **départ de Denis L'HOUR-CLAVEL**, Directeur Général de la fédération pendant les 22 dernières années, ainsi que certain(e)s administratrices et administrateurs historiques de la fédération, **Géraldine DUCHEMIN**, Directrice Générale (ACJM de Coutances), **Brigitte RIALLAND**, Directrice de Service (ADAES 44 de Nantes) et **Patrick GOSSEYE**, Directeur (AJIR-AJC de Pau). Un moment convivial où adhérents, partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que toute l'équipe de Citoyens & Justice, ont pu témoigner de leur reconnaissance et leur plaisir d'avoir travaillé avec Denis et les administratrices et administrateurs nommé(e)s, pendant toutes ses années.

La justice restaurative au cœur du code de la Justice pénale des mineurs 15 novembre 2021 - Deuil-la-Barre



Consulter le Replay

Le 15 novembre dernier, Citoyens & Justice, la Sauvegarde du Val d'Oise et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise, en partenariat avec la mairie de Deuil-la-Barre et le soutien de l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ont organisé une journée consacrée à la **Justice restaurative au cœur du nouveau code de la justice pénale des mineurs**.

En effet, le nouveau code opère un changement de paradigme sans précédent sur la prise en considération de la victime à tous les stades de la procédure y compris en dehors de la procédure pénale avec l'inscription de la justice restaurative au sein des principes généraux du code.

Mais comment s'inscrire dans cette nouvelle philosophie ? Comment déployer la justice restaurative sur l'ensemble des territoires ? Quelle nouvelle posture pour les professionnel(le)s ? Quel impact sur les jeunes, auteurs et victimes ?

Autant de questions auxquelles cette journée a tenté de répondre à travers les interventions des équipes de la DPJJ, de l'ENPJJ mais aussi de Lode WALGRAVE, Professeur émérite de Criminologie à la Katholieke Universiteit Leuven.

L'après-midi, les DTPJJ des départements 78, 91, 92 et 95 et les associations adhérentes de Citoyens & Justice (Sauvegarde du Val d'Oise et Apcars) sont venues présenter leur projet conjoint, la création d'une collaboration en confiance entre facilitateurs de justice restaurative et éducatrices/éducateurs PJJ sans oublier l'accompagnement des victimes présenté par le service d'aide aux victimes de l'association ACJM de Coutances.

Plus de 100 personnes ont assisté à cet événement. Un dossier spécial reprenant l'ensemble des interventions sous format vidéo a été réalisé et est disponible sur le site internet de Citoyens & Justice.

« Lutte contre les violences conjugales : le défi de l'accompagnement des auteurs » 9 décembre 2021 - Paris

Impliquée depuis plus de 20 ans dans la **lutte contre les violences conjugales**, l'actualité récente et l'investissement du réseau dans les Centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) ont conduit Citoyens & Justice à organiser une journée dédiée au « **défi de l'accompagnement des auteurs** ».

Cette journée visait à mettre en exergue les mécanismes conduisant les auteurs de violences conjugales à passer à l'acte et à identifier les accompagnements possibles, permettant à la fois de protéger les victimes et de prévenir de nouveaux passages à l'acte, voire de s'engager sur le chemin de la désistance.

En ouverture de la journée, **Eric DUPONT-MORETTI, garde des Sceaux et ministre de la Justice est intervenu** via une vidéo enregistrée, et a **remercié l'ensemble des professionnel(le)s** des associations adhérentes du réseau **pour leur investissement**.

La matinée était consacrée à une approche théorique, abordant le profil des auteurs de violences conjugales et les mécanismes de la violence, ainsi que les sanctions en réponse à ces violences.



Consulter le Replay

Le psychiatre Roland COUTANCEAU, la sociologue Marine DELAUNAY, et la professeure en droit privé et sciences criminelles Martine HERZOG-EVANS ont apporté des éléments de réponse provenant de leurs différentes recherches sur le sujet.

L'après-midi a débuté par l'intervention du Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, Olivier CHRISTEN, qui a présenté les orientations du ministère de la Justice en la matière.

Cette intervention a été suivie de deux tables rondes composées majoritairement d'associations (ARSEAA, ALPRADO, ESPOIR-Colmar, ARSL, ASEJ, Sauvegarde 56) et de représentantes du Service des Droits des Femmes et à l'Égalité (SDFE).

La première table ronde était dédiée au renforcement de l'accompagnement des auteurs et au repérage des bonnes pratiques, la seconde aux Centres de Prise en charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA), avec la présentation de ce nouveau dispositif.

Environ 100 personnes ont assisté à cet événement. Un dossier spécial reprenant l'ensemble des interventions de la journée en vidéo a été publié début 2022 sur le site internet de la fédération.



LES RÉSEAUX SOCIAUX

TWITTER

77 personnes se sont abonnées cette année au compte twitter de la fédération, portant le total des abonné(e)s à 927.

La fédération a très peu été présente sur le réseau social cette année, ce qui explique une faible progression, notamment sur le total d'impressions (35 000).



@CitoyenJustice

YOUTUBE

La chaîne YouTube de Citoyens & Justice confirme que les interviews, les captations des journées sont des supports utiles aux adhérents et au public : plus de **17 000 vues** pour l'année 2021 (+36%), **1457 heures de vidéos visionnées** (+68%), et une augmentation de 174 abonnés à la chaîne.

Au total, 15 vidéos ont été postées sur la chaîne tout au long de l'année, principalement issues du webinaire que la fédération avait organisé.



Citoyens & Justice

LA FÉDÉRATION MOBILISÉE AUX CÔTÉS DE SES PARTENAIRES

La fédération s'est mobilisée autant que nécessaire aux côtés de ses partenaires durant l'année 2021, sur des thématiques variées.

Dans le cadre du projet de loi confortant le respect des principes de la République, Marielle THUAU, Présidente de Citoyens & Justice, a cosigné **une tribune « Associations présumées coupables » parue sur France info le 18 janvier 2021** aux côtés des autres président(e)s des organisations membres du Mouvement associatif afin d'alerter sur les dangers que représentait ce projet de loi pour la liberté associative.

Au côté de l'Uniopss, la fédération a adressé **un courrier au garde des Sceaux, ministre de la Justice** le 2 avril 2021 afin que **les professionnel(le)s des associations socio-judiciaires soient intégrés à la liste des professions indispensables** dans le cadre de la pandémie, et puissent bénéficier de la garde d'enfant au côté des publics prioritaires.

Marielle THUAU, Présidente de Citoyens & Justice, a signé **« l'appel des 300 pour un Code de l'enfance »** le 16 juin 2021, publié dans le Journal du Dimanche. L'objectif de cet appel est que **la France se dote d'une politique de l'enfance durable, pleinement fondée sur la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants**. A l'initiative de 4 anciennes Défenseuses des enfants, cet appel a été signé par plus de 300 personnalités.

Le 30 juin 2021, à l'initiative du Mouvement associatif, Citoyens & Justice **a cosigné une tribune à l'occasion des 120 ans de la loi 1901** publiée dans le journal Le Monde. L'occasion de rappeler que **les associations sont des actrices majeures de la société**, à l'heure où le projet de loi confortant le respect des principes de la République devait venir encadrer les libertés associatives.

Le 7 octobre 2021, la présidente de la fédération a cosigné une tribune concernant la **protection de l'enfance et le report incompréhensible du projet de loi** qui devait être examiné le 20 octobre 2021 au Sénat. Plus de 500 professionnel(le)s et personnalités avaient signé cette tribune et appelé le Président de la République à se mobiliser pour une **politique de protection des enfants ambitieuse, efficace et financée**.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Cette année, la fédération a entrepris une réflexion sur ses projets stratégique et fédéral pour les 5 prochaines années. Les discussions de la journée du 29 septembre 2021 ont permis de dégager des premières pistes de réflexion. Une proposition stratégique a été faite au conseil d'administration de rentrée à Soulac, qui a approuvé les orientations suivantes.

Tout d'abord, si Citoyens & Justice est reconnue par ses adhérents et ses partenaires institutionnels comme experte des questions socio-judiciaires et des politiques pénales, elle fait face à un déficit de notoriété auprès des actrices et acteurs de justice (magistrat(e)s, avocat(e)s etc.) et plus largement auprès du grand public.

Le **premier enjeu** est donc **de développer la notoriété**, en créant des messages adaptés à ces différentes cibles de communication, et en développant la présence de Citoyens & Justice sur différents réseaux. Il convient par ailleurs de définir clairement les contours des secteurs d'interventions de la fédération, en **définissant clairement ses objectifs, ses missions, et son ambition en termes de projet sociétal**. Les enjeux suivants découlent de ce premier axe stratégique.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2022, la fédération a cosigné un communiqué de presse le 25 octobre 2021 aux côtés d'une vingtaine d'organisations, mettant en exergue le budget pénitentiaire 2022. Il apparaît dans les crédits de la mission Justice que les priorités budgétaires traduisent une orientation stratégique où la prison reste la peine de référence, notamment par les moyens consacrés à l'extension du parc immobilier pénitentiaire.

Le **deuxième enjeu** est **de déconstruire les préjugés du secteur de la justice par une approche pédagogique auprès du grand public**. Les critiques émises proviennent d'un manque d'informations et d'une sémantique jugée trop technique pour les non-initié(e)s. Des messages simples et prouvant l'efficacité des prises en charge socio-éducatives doivent être réalisés.

Le **troisième enjeu** est de **développer et de valoriser l'engagement sociétal du secteur associatif et de la fédération**, notamment dans le traitement de la délinquance et la lutte contre la récidive, et la contribution à la cohésion et la paix sociale.

Le **dernier axe** à développer est de **créer et d'accroître les relations et les relais parlementaires** afin qu'ils deviennent des prescripteurs. A chaque projet de loi, la fédération se mobilise, propose des amendements à partir de son expertise et des expériences du réseau d'adhérents qui la compose. Convaincue de l'efficacité des réponses pénales apportées par le secteur socio-judiciaire, il apparaît fondamental de promouvoir ces réponses auprès des décideuses et décideurs politiques afin que celles et ceux-ci portent nos recommandations au sein des projets de loi.

Les perspectives

Si la refonte du site internet a été le principal chantier, **Citoyens & Justice a continué le développement de ses compétences** au service de ses adhérents : un **premier webinaire** réussi conduira certainement à renouveler cette expérience, de **nouveaux supports de communication créés** par et pour les adhérents, un **site internet** qui sera abondé et complété durant l'année 2022, et la **nouvelle stratégie** qui se mettra en place dans le courant de l'année 2022.

L'année prochaine marquera les 40 ans de la fédération ! Citoyens & Justice profitera de cette année pour confirmer ses aspirations à s'ouvrir au grand public, en organisant des événements culturels en lien avec notre secteur ; les 14èmes rencontres nationales consacrées à l'utilité sociale après le report des rencontres 2020, tout en continuant de créer des temps de partage et d'échange avec ses adhérents. Certains supports devraient être revus, d'autres créés, permettant de compléter la stratégie de communication qui sera mise en œuvre en 2022.

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

ÉTAT DES LIEUX DU RÉSEAU CITOYENS & JUSTICE

En 2021, sous l'impulsion du conseil d'administration qui exprimait le besoin d'une mise en réseau régulière et approfondie au sein de la fédération Citoyens & Justice, le poste de conseiller(e) animation réseau a été créé.

Ce poste a pour but de **contribuer au maintien de liens étroits avec l'ensemble des adhérents, de développer les partenariats dans le réseau et d'être à l'écoute des associations membres de la fédération Citoyens & Justice dans le but de répondre au mieux à leurs attentes.**

UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE...

La première étape, incontournable dans l'optique d'accroître la mise en réseau, a été de **réaliser un diagnostic approfondi des activités** de chaque adhérent.

Une prise de contact individuelle avec chaque membre du réseau a dès lors été mise en place dès la fin du mois de janvier 2021.

Tous les adhérents au réseau Citoyens & Justice ont progressivement, région par région (dans l'ordre : Centre-Est, Ouest, Sud-Est, Île-de-France, Nord, Est, Centre Rhône-Alpes et Sud-Ouest), reçu une invitation à un temps d'échange en visioconférence afin de s'exprimer sur la situation de leur association, particulièrement au sujet de leurs activités socio-judiciaires.

Lors de ces temps d'échange, d'une durée d'environ une heure et demie, un certain nombre de thématiques ont été abordées : activités (socio-judiciaires principalement), projets, partenariats, financements, appartenance à la région Citoyens & Justice et à la vie fédérale, gouvernance, formation, communication, mise en conformité au règlement général de protection des données (RGPD), etc.

Cette démarche proactive a également permis aux adhérents d'exprimer les besoins, attentes et éventuelles difficultés qu'ils souhaitaient porter à la connaissance de la fédération Citoyens & Justice.

Les éléments recueillis lors de ces rencontres virtuelles ont fait l'objet de documents de synthèse, région par région, au sein desquels figurent notamment la **répartition géographique des adhérents et les principales mesures socio-judiciaires exercées, les nouvelles activités et mesures socio-judiciaires mises en place, les projets des adhérents de la région ainsi que leurs constats, idées et perspectives** relatifs à la vie fédérale.

Ces bilans ont été présentés lors des réunions régionales ayant eu lieu en fin d'année 2021.

Au-delà des diagnostics régionaux, des constats généraux, communs aux adhérents de plusieurs régions, ont été relevés.

Ces éléments transversaux ont fait l'objet d'une restitution lors du conseil d'administration de rentrée, les 13 et 14 octobre 2021, à Soulac-sur-Mer.

... AUX PISTES DE RÉFLEXIONS DÉGAGÉES !

Le conseil d'administration de Citoyens & Justice a pris connaissance de difficultés, pratiques, idées et perspectives exprimées par le réseau.

À titre d'exemple, les adhérents ont fait état de difficultés liées au financement des mesures socio-judiciaires, d'un besoin d'outil de gestion des mesures, de difficultés inhérentes aux « petites » associations, de difficultés liées au recrutement, de la question de la place de la gouvernance des associations, du sujet de la communication et de sa mise en œuvre, etc.

Ces éléments ont notamment vocation à nourrir le projet stratégique de la fédération Citoyens & Justice qui dégagera de ces constats des pistes de réflexion et de travail sur les années à venir pour faire évoluer l'accompagnement des adhérents en fonction de leurs réalités.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS !

À la fin de l'année 2021, une rencontre individuelle en visioconférence a eu lieu avec 80 % des adhérents au réseau Citoyens & Justice. Les nouveaux adhérents ayant rejoint le réseau en 2021 ont également reçu cette invitation ; une belle occasion de leur souhaiter la bienvenue dans le réseau Citoyens & Justice !

En effet, en 2021, le réseau de la fédération s'est de nouveau développé de manière importante, en accueillant **8 nouvelles associations** :

- ANEF 15 à Aurillac (15),
- Terres à Vivre à Nancy (54),
- ADSEAO 60 à Compiègne,
- L'Homme Debout à Saint-Herblain (44),
- Tremplin et Patrimoine à Martailly-lès-Brancion (71),
- ALIS Trait d'Union à Brioude (43),
- Les Foyers Matter à Lyon (69)
- ADAVIRS à Auxerre (89).

Ces nouveaux adhérents ont reçu le livret d'accueil des nouveaux adhérents, ainsi que les informations relatives aux communications et accès à l'espace réservé à nos adhérents du site internet de Citoyens & Justice.

Il est prévu de poursuivre et terminer cette phase d'état des lieux général du réseau Citoyens & Justice au cours du premier semestre 2022 ; l'objectif étant de contacter l'ensemble des adhérents.

Le lien avec les adhérents à la fédération Citoyens & Justice et la démarche de mise en réseau se poursuivront au fil du temps par le biais de prises de contacts régulières avec ces derniers, d'une disponibilité continue pour répondre aux attentes des adhérents et d'une mise en relation des associations entre elles afin de partager la richesse de notre réseau.

L'intérêt de l'appartenance à un réseau réside notamment dans les valeurs d'entraide et de solidarité qui constituent toute la force d'une fédération !

La prise de contact individuelle avec un grand nombre d'adhérents tout au long de l'année 2021 a parfois fait naître ou renaître un **sentiment d'appartenance à une fédération pour certains adhérents éloignés des événements Citoyens & Justice et de la vie fédérale**, pour diverses raisons : *méconnaissance de l'intégralité des sujets travaillés par la fédération, turn-over interne et manque de communication sur l'existence de la fédération, activité socio-judiciaire résiduelle et manque de temps pour s'investir dans ce réseau, etc.*

Toutes ces rencontres ont abouti à un **diagnostic fin des activités socio-judiciaires mises en œuvre par les adhérents à la fédération Citoyens & Justice**. Pour les associations ayant plusieurs antennes, les responsables de chaque antenne ont été individuellement questionné(e)s.

À titre d'exemple, nous avons engagé avec la fondation Armée du Salut, un **travail de recensement des activités** mises en œuvre auprès des personnes placées sous main de justice au sein des divers établissements de la fondation.

Les établissements concernés par l'accompagnement de ce public ont été contactés dans le but d'affiner notre connaissance des activités socio-judiciaires menées par cet adhérent.

La fondation Armée du Salut, très reconnaissante de ce travail mené conjointement, souhaite réaliser, au premier trimestre 2022, un événement qui permettra la restitution de ce recensement interne ainsi que la présentation et valorisation des mesures socio-judiciaires telles que le placement à l'extérieur et le travail d'intérêt général dans le but de sensibiliser et informer les établissements de la fondation Armée du Salut par leurs pairs.

Le siège de la fédération Citoyens & Justice se tient à disposition de l'ensemble de ses adhérents pour les épauler dans leurs besoins de recensement, d'analyse et d'accompagnement approfondi.

Ce soutien continu peut être identifié et accompagné à l'échelle régionale de la vie du réseau Citoyens & Justice ; notamment par le biais des délégué(e)s inter cour d'appel qui bénéficient d'un lien de proximité avec l'équipe fédérale.

Comme présenté dans la première partie de ce rapport sur l'organisation régionale, les adhérents sont répartis au sein de **neuf grandes régions**, représentées par des **délégué(e)s inter cour d'appel** (DICA) qui assurent le relais entre la dimension nationale et régionale de la fédération et animent la vie de leur région Citoyens & Justice. Le rôle de DICA étant assuré par une association adhérente de la région, élue par ses pairs, il peut s'avérer compliqué de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à cette mission, en plus de ses fonctions de directeur/directrice ou chef(fe) de service d'une association socio-judiciaire.

Ainsi, le/la DICA est soutenu(e) par le siège de la fédération Citoyens & Justice dans la mise en lien avec les adhérents de sa région et l'organisation des réunions régionales, notamment par l'intermédiaire de la Conseillère animation réseau qui est en contact régulier avec les DICA pour les aider à mener à bien cette mission.

En 2021, neuf réunions régionales ont eu lieu, cinq en présentiel et quatre en visioconférence. Stéphane LANDREAU, Directeur Général de la fédération Citoyens & Justice, a participé à l'ensemble des réunions régionales pour se présenter et rencontrer les adhérents sur leur territoire respectif, au même titre qu'Ophélie VILLAMAUX, Conseillère Animation Réseau, qui participe à l'ensemble des réunions régionales. Les conseillères techniques étaient, dans la mesure du possible, présentes en visioconférence pour faire part des actualités de leur champ d'expertise et discuter avec les adhérents de leurs impacts au local.

Faisons un petit tour d'horizon de la vie des régions Citoyens & Justice en 2021 :

- Au sein des régions Centre-Est et Sud-Ouest, la vie régionale est provisoirement suspendue du fait de l'absence de DICA sur ces régions et reprendra progressivement en 2022.
- Les adhérents de la région Est et ceux/celles de la région Nord se sont retrouvés uniquement en visioconférence en 2021 pour (re)créer des liens entre des adhérents qui se connaissent peu.
- Les régions Île-de-France et Midi-Pyrénées ont directement repris en présentiel les réunions régionales après les divers confinements et restrictions sanitaires. La convivialité du présentiel a permis de renforcer la dynamique régionale et ouvert des perspectives de travail et de partenariat. Les DICA de ces deux régions se sont mobilisées, aux côtés de la conseillère animation réseau, pour aller à la rencontre, en présentiel ou en visioconférence, d'un certain nombre d'adhérents de leur région. Ces rencontres individuelles ont indéniablement favorisé le développement du partenariat régional.
- Enfin, les adhérents des régions Ouest et Sud-Est ont établi, depuis des années, des partenariats forts et réguliers, et une bonne connaissance des activités des uns et des autres, permettant l'instauration d'un vrai lien de confiance. Forts de ce partenariat durable, les adhérents respectifs de ces deux régions se sont retrouvés à plusieurs reprises en 2021, en visioconférence puis en présentiel. Des projections de travail ont été dégagées et l'idée d'inviter des partenaires extérieurs aux réunions régionales a été approuvée. La réunion régionale Sud-Est du 13 décembre 2021 a par exemple accueilli quatre référents de la mesure de travail d'intérêt général (TIG) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'adjointe à la Directrice des Politiques d'Insertion et de Prévention de la Récidive, au sein de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Marseille, ainsi que la coordinatrice de projet Les Beaux Mets de Marseille.

De plus, le travail commun sur des réponses à appel à projets régionaux tels que le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) a souvent permis aux associations de se connaître, créer et entretenir des liens entre associations du même secteur professionnel et géographique.

Les réunions régionales ayant eu lieu en 2021 ont été, pour la plupart, des réunions de « retrouvailles » après les périodes de confinement et de crise épidémique laissant place à d'autres priorités.

Les thèmes abordés ont donc été sensiblement les mêmes au sein de chaque région :

- présentation des actualités locales
- tour de table où chacun exprime ses activités, projets, difficultés,
- présentation des actualités nationales,
- présentation du bilan de la région et définitions des perspectives de travail au niveau régional.

Deux régions ont mis en place un groupe de travail au cours de l'année 2021 pour répondre à des besoins exprimés par un ou plusieurs adhérents de la région.

Ainsi, la région Ouest a instauré un groupe de travail sur l'évaluation des mesures dans le champ pré sententiel majeurs ; et la région Île-de-France a exprimé le besoin de créer un groupe de travail relatif à la gestion des contrôles judiciaires socio-éducatifs de plus de trois ans. Ce dernier groupe de travail verra le jour début 2022.

Les perspectives

Le défi de l'année 2022 sera de maintenir, poursuivre et accentuer le dynamisme de la vie régionale Citoyens & Justice en identifiant des thématiques transversales et fédératrices.

Ces instances régionales, menées par les DICA, sont des temps de rencontre et d'échanges privilégiés qui permettent d'enrichir ses actions dans le secteur socio-judiciaire et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives, grâce et à l'aide de ses pairs.

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Le fonctionnement du secrétariat s'articule principalement autour de deux axes :

LE SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au-delà des missions classiques d'un secrétariat de Direction, les missions sont variées et font appel à une bonne connaissance des adhérents et des partenaires et à une compréhension des enjeux stratégiques de la fédération.

Cette compréhension couplée à une réflexion sur **l'optimisation des outils informatiques** permet d'apporter un support efficace à la Direction générale et aux membres de l'équipe fédérale.

LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION

Elle couvre l'ensemble du traitement des tâches à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre des formations, de la demande du client, à la facturation de la prestation, en passant par l'élaboration des divers documents destinés aux stagiaires et aux formatrices et formateurs. Cela requiert de la **rigueur, un bon sens de l'organisation et un très bon relationnel** avec les différent(e)s interlocutrices et interlocuteurs.

Ce service gère également les questions liées à la bonne organisation et la tenue du siège de la fédération, ainsi que certains aspects des ressources humaines.



Les quatre personnes formant le pôle du secrétariat de la Direction sont très investies dans leurs missions qu'elles exercent avec un grand professionnalisme.

Elles sont notamment en charge de la gestion de l'organisation des événements, nombreux en 2021 : Assemblée générale, Conseil d'administration résidentiel de rentrée, Matinée d'échanges consacrée au projet stratégique, deux journées thématiques.

Concernant les activités du centre de formation, elles ont notamment travaillé à la préparation de la certification Qualiopi et participé à l'audit. Dans le cadre du déploiement de la nouvelle plateforme formation, elles ont dû faire une analyse des fonctionnalités de cette dernière, puis proposer les modifications nécessaires afin d'optimiser le processus de gestion des formations.



DÉVELOPPEMENT DES OUTILS NUMÉRIQUES

Afin de garantir le niveau attendu de l'équipe en termes de compétences opérationnelles, la fédération s'est dotée d'outils performants et adaptés à ses besoins.

En 2021 la poursuite de la réflexion lancée concernant les outils informatiques s'est concrétisée grâce à la mise en place de la **suite Office 365, d'un CRM, plateforme digitale** qui offre une base de données permettant de gérer l'ensemble des informations des adhérents et des partenaires et d'une nouvelle plateforme téléphonique.



OFFICE 365

Au premier semestre 2021, la fédération a entrepris, par l'intermédiaire de son prestataire informatique, la mise en place d'Office 365 afin de favoriser le travail collaboratif, le partage de données, et la protection de celles-ci au sein de l'équipe.

L'intérêt de ce nouveau système de gestion était de rendre accessible via n'importe quel terminal les données de travail (et par la même faciliter le travail à distance), et d'éviter la « surcharge » du serveur et la taille importante des boîtes emails.

La mise en place de l'outil Sharepoint a permis de répondre aux besoins de chacun, notamment dans l'organisation des données, de gagner du temps dans l'accès aux documents, et de mieux gérer les archives de la fédération.

Toutes les données ont été migrées vers ses nouveaux outils à la fin de l'année 2021.

Par ailleurs, Office 365, composé des traditionnels Word, Excel, Powerpoint etc. a permis à l'équipe de travailler plus efficacement en travaillant, par exemple, sur un même document, ou encore en évitant ainsi les multiples envois de pièce jointe par email.

Ce nouvel environnement de travail contribue ainsi à diminuer l'impact environnemental que la fédération applique dans ses méthodes de travail.



CRM - DYNAMIC 365

La gestion des contacts de la fédération (adhérents, partenaires institutionnels et associatifs, média etc.) était auparavant gérée par une base de données datant de 2003. Afin d'améliorer la gestion de ces données et de gagner en efficacité, Citoyens & Justice a recherché un outil permettant de pouvoir centraliser les informations dans un espace unique partageable avec l'ensemble des membres de la fédération. L'entreprise Symélia a été retenue pour la mise en place d'un CRM (Customer Relationship Management), outil permettant de faciliter l'accès aux données pour l'ensemble de l'équipe, de qualifier ses données (adhésion, cotisation, échanges d'email etc.), et d'avoir une vue d'ensemble selon les besoins de l'équipe (par exemple, sur les mesures mises en œuvre par le réseau ou encore les juridictions d'intervention).



NOUVELLE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE 3CX

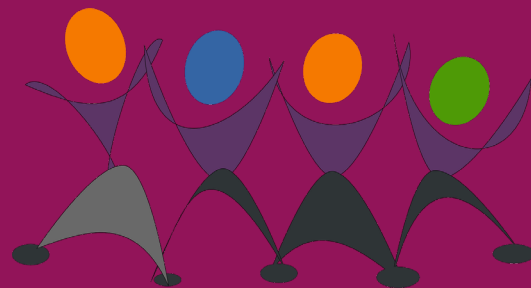
Citoyens & Justice a profité de la fin de son contrat d'engagement auprès de l'opérateur Bretagne Telecom, avec lequel la fédération rencontrait de grandes difficultés au quotidien sur la solution déployée, et de sa réflexion sur les nouveaux outils numériques, pour chercher une solution téléphonique plus performante.

La solution retenue a été celle proposée par Coriolis Telecom qui offre la possibilité à chaque membre de disposer d'une ligne téléphonique sur son ordinateur, smartphone.

De plus, cette solution permet à chaque membre de l'équipe, à partir du CRM Dynamic 365 de pouvoir lancer des appels téléphoniques depuis celle-ci voire depuis un navigateur.

PROJET STRATÉGIQUE DE CITOYENS & JUSTICE

En 2021, la fédération a fait le choix **d'engager un travail de définition de ses orientations stratégiques pour les 5 années à venir**. Ce travail va se concrétiser par la rédaction de « fiches actions » reprenant chacune des actions concrètes qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Elles concernent à la fois les grandes orientations fédérales, au même titre que l'accompagnement du réseau.



Le conseil d'administration a décidé de lancer ce travail par la consultation du réseau au travers d'une demi-journée de travail avec les associations adhérentes. Le but de cette journée était de recueillir les besoins, les attentes, mais aussi les difficultés des associations de terrain et la vision qu'elles avaient de la fédération de demain.

Cette journée s'est tenue le 29 septembre, et nous avons fait le choix de centrer les échanges autour de **5 thèmes** :

- la vie associative et les problématiques propres aux « petites structures ou services » ;
- le financement et le modèle économique ;
- Les actions de plaidoyer et l'implication des usagers ;
- l'événementiel ;
- le partenariat et la recherche.

Fort des éléments recueillis lors de cette matinée qui s'est avérée très riche, le conseil d'administration du mois d'octobre a travaillé à **l'élaboration du projet stratégique**.

Il a décidé des premières thématiques et mis en place **deux groupes de travail** constitués d'administratrices et d'administrateurs et animés par Stéphane LANDREAU, Directeur Général :

- l'un sur la **vie associative** auquel ont participé Anne-laure BEA (AVEDEACJE), Olga LOUIS-RICHON (APERS) et Jean-Luc DEPEYRIS (Sauvegarde 95).
- le second sur le **financement** avec la participation de Léa GRUJON (POSSIBLE), Alexia KRISANAZ (Harpèges), Cécile MOREAU (APAJ) et Jérôme BOUTS puis Guillaume JOUIS (ADAES44).

Il a aussi confié pour mission à Jean PINEAU, Vice-Président et Stéphane LANDREAU d'effectuer un travail autour de la **reconnaissance du métier d'Intervenant(e) socio-judiciaire** au travers des conventions collectives ou accords d'entreprise.

Il a également décidé que les autres thématiques feraient l'objet d'un travail conjoint entre le directeur général et le bureau de la fédération : **communication, partenariat, événementiel, réseau, formation, plaidoyer, outils numériques** ...

Enfin, les **trois commissions nationales** ont été invitées à proposer leurs orientations dans le cadre de ce projet stratégique en mettant en place des groupes de travail sur ce thème en leur sein, sous l'impulsion de leur coprésident(e)s et conseillers techniques.

Une première étape de ce travail a été présentée au Conseil d'administration du mois de décembre et ce projet se poursuivra sur le premier semestre 2022 pour être proposé au vote de l'Assemblée générale de 2022.

Le rapport d'activités de 2022 traitera donc en profondeur de ce projet essentiel pour l'avenir de la fédération et qui va nous engager pour les années à venir.

LES PARTENAIRES DE CITOYENS & JUSTICE

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Le **ministère de la Justice et ses différentes directions** :
 - Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG),
 - Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP),
 - Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
 - Direction des Services Judiciaires (DSJ),
 - Service d'Accès aux Droits et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV).
- L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)
- Le Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)
- Le Conseil nationale de la Protection de l'Enfance (CNPE)
- L'École Nationale de la Magistrature (ENM)
- L'École nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)
- La Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)



PARTENAIRES ASSOCIATIFS



- Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE)
- Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF)
- L'Association nationale des Juges de l'Application des Peines (ANJAP)
- Association nationale des visiteurs de prison (ANVP)
- Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA)
- Cause Majeur !
- Chantier École
- La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
- Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS)
- Emmaüs France
- Fédération Nationale des services sociaux spécialisés (FN3S)
- La Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice (FARAPEJ)
- La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
- Le Forum Européen pour la Justice restaurative (EFRJ)
- France Victimes
- La Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- Le Mouvement associatif
- L'Observatoire International des prisons (OIP)
- Programme Act'ice
- Solidarité Femmes
- Sortir de prison intégrer l'entreprise (SPILE)
- L'Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
- Université de Pau et des pays de l'Adour

Glossaire

AJAP :	Alerte Judiciaire Avant Poursuites
ANJAP :	Association nationale des juges de l'application des peines
ATIGIP :	Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BAR :	Bracelet Anti Rapprochement
CASF :	Code de l'Action Sociale et Familiale
CHORUS :	Logiciel de saisie et de gestion des mémoires de frais de Justice
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CPCA :	Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales
CJ :	Contrôle Judiciaire
CJPM :	Code de la Justice Pénale des Mineurs
CJSE :	Contrôle Judiciaire Socio Educatif
CPP :	Code de Procédure Pénale
CRPC :	Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité
DACG :	Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
DAP :	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DICA :	Délégué(e)s Inter Cour d'Appel
DIHAL :	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DIRPJJ :	Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DPJJ :	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DPR :	Délégué du Procureur de la République
DSJ :	Direction des Services Judiciaires
DTPJJ :	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
ENPJJ :	Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
ESOP :	Enquête Sociale d'Orientation Pénale
ESR :	Enquête Sociale Rapide ou Enquête Sociale Renforcée
FOAD :	Formation A Distance
IGJ :	Inspection Générale de la Justice
JEA :	Justice des Enfants et des Adolescents
JLD :	Juge des Libertés et de la Détention
MDP :	Médiateur du Procureur de la République
MDPAAD :	Magistrat(e) Délégué(e) à la Politique Associative et à l'Accès au Droit
PE :	Placement à l'Extérieur
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLEX :	Plateforme d'Echanges Externe
PPN :	Procédure Pénale Numérique
REPERR :	Réparation Pénale Educative Rétributive et Restaurative
SADJAV :	Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes
SAH :	Secteur Associatif Habilité Justice
SDFE :	Services des Droits des Femmes et de l'Egalité entre les femmes et les hommes
SME :	Sursis Mise à l'Epreuve
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TIJ :	Travail d'Intérêt Général
TJ :	Tribunal Judiciaire
TNR :	Travaux Non Rémunérés
UEMO :	Unité Educative en Milieu Ouvert

Citoyens & Justice

Fédération nationale des associations socio-judiciaires

351 Boulevard du Président Wilson
CS 31679
33073 Bordeaux cedex



05.56.99.29.24



federation@citoyens-justice.fr



www.citoyens-justice.fr



[@CitoyenJustice](https://twitter.com/CitoyenJustice)



[Citoyens & Justice](https://www.linkedin.com/company/citoyens-justice)



[Citoyens & Justice](https://www.youtube.com/channel/UC...)

